



# **Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise**

## **Présentation des comptes administratifs 2020**

---

**Conseil communautaire du 8 juillet 2021**

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1. En 2020 : des dépenses et recettes de fonctionnement en trompe l'œil au regard de la crise sanitaire</b>	<b>5</b>
1.1. Des dépenses de fonctionnement stables par rapport aux exercices précédents	5
1.2. Des pertes de recettes de fonctionnement limitées en 2020, les impacts de la crise sanitaire étant essentiellement attendus en 2021 et 2022	6
1.3. Un choix fort de maintenir les dépenses d'investissement malgré le contexte de crise sanitaire	7
1.4. Une capacité d'autofinancement qui ne reflète pas les capacités financières de la Communauté urbaine	8
<b>2. Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2020</b>	<b>9</b>
<b>3. Présentation du compte administratif 2020</b>	<b>10</b>
3.1. Vue d'ensemble du fonctionnement	10
3.2. Vue d'ensemble de l'investissement	12
3.3. Les recettes de fonctionnement	14
3.3.1 Les « impôts et taxes » et « dotations, subventions et participations » sont les principaux postes des recettes de fonctionnement	15
3.3.2 « Dotations, participations, subventions, compensations fiscales » : hausse de + 2,3 %	27
3.3.3 Les autres recettes de fonctionnement	31
3.4. Les dépenses de fonctionnement	33
3.4.1 Chapitre 011 : charges à caractère général : 89,99 M€ (-4,2%)	34
3.4.2 Chapitre 012 : charges de personnel : 48,15 M€ (-0,49%)	34
3.4.3 Chapitre 014 : atténuations de produits : 75,31 M€ (+ 4,6%)	34
3.4.4 Chapitre 65 : Les charges de gestion courante : 36,87 M€ (-1,4%)	35
3.4.5 Chapitre 66 : charges financières : 1,39 M€ (-7,7 %)	36
3.4.6 Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 4,92 M€ (+ 459 %)	37
3.5. Les recettes d'investissement	37
3.6. Les dépenses d'investissement	39
3.7. L'endettement	40
<b>4. Présentation des principales dépenses d'investissement réalisés en 2020</b>	<b>41</b>
4.1 L'avancée des travaux relatifs à l'arrivée d'EOLE	41
4.2 Le renouvellement urbain	42
4.3 La voirie (espaces publics)	42
4.4 Mobilités	43
4.5 Développement économique	44
4.6 Déchets	44
4.7 Sport	45
4.8 Culture	46
4.9 Développement durable	47
4.10 Habitat	48
4.11 Autres	49
<b>5. Focus sur les budgets annexes</b>	<b>50</b>
5.1. Budget annexe assainissement	50
5.1.1 Synthèse des résultats	50
5.1.2 La section d'exploitation	51
5.1.3 La section d'investissement	54

<b>5.2.</b>	<b>Budget annexe eau potable</b>	<b>56</b>
5.2.1	Synthèse des résultats	56
5.2.2	La section d'exploitation	57
5.2.3	La section d'investissement	59
<b>5.3.</b>	<b>Budget annexe immobilier d'entreprises</b>	<b>62</b>
5.3.1.	Synthèse des résultats	62
5.3.2.	La section de fonctionnement	63
5.3.3.	La section d'investissement	65
<b>5.4.</b>	<b>Budget annexe parcs d'activité économique</b>	<b>67</b>
5.4.1.	Synthèse des résultats	67
5.4.2.	La section de fonctionnement	68
5.4.3.	La section d'investissement	69
<b>6.</b>	<b>Annexes</b>	<b>70</b>
6.1.	Annexe n°1 : Les collectivités locales en chiffres 2020	70
6.2.	Annexe n°2 : Taux de TEOM par commune	72
6.3.	Annexe n°3 : Répartition de la dette par prêteur	73

## Introduction

Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la république, codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation, retraçant les informations financières essentielles du (des) compte(s) administratif (s), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour l'intercommunalité. Il sera disponible sur le site internet de la Communauté urbaine conformément aux textes en vigueur.

Le président de la Communauté urbaine, ordonnateur des dépenses et des recettes rend compte annuellement des opérations exécutées. Le compte administratif permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget de l'année des réalisations et de présenter les résultats.

Contrairement à un budget qui est équilibré en dépenses et en recettes de chaque section, le compte administratif retrace les mouvements et fait donc ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les réalisations en dépenses et en recettes de chaque section comme le résultat sont parfaitement concordantes avec le compte de gestion réalisé par le comptable public.

Ce rapport a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La présentation de synthèse des comptes administratifs 2020 ;
- La présentation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes au titre de l'exercice 2020 ;
- La présentation du compte administratif 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des dépenses d'investissement 2020 de la Communauté urbaine ;
- Les comptes administratifs 2020 des budgets annexes :
  - Assainissement ;
  - Eau potable ;
  - Immobilier d'entreprises ;
  - Parcs d'activité économique.

## 1. En 2020 : des dépenses et recettes de fonctionnement en trompe l'œil au regard de la crise sanitaire

### 1.1. Des dépenses de fonctionnement stables par rapport aux exercices précédents

L'année 2020 a été marquée dès le mois de mars par une crise sanitaire sans précédent qui a engendré une moindre consommation des crédits des dépenses de fonctionnement.

Aussi, si les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 s'avèrent stables à hauteur de 256,79 M€, en hausse de 0,8 % par rapport à l'année 2019 et de 0,4 % par rapport à l'année 2018, certains postes de dépenses s'avèrent en-dessous des volumes de dépenses constatés les années précédentes.

C'est le cas notamment des charges à caractère général qui constituent les dépenses courantes de la Communauté urbaine, réalisées à hauteur de 90 M€, soit une baisse de - 4,2 % par rapport à l'année 2019. L'année 2018 ne peut pas être prise comme point de comparaison, le versement de près de 8 M€ de participation à Ile-de-France mobilités étant imputé en charges à caractère général alors qu'il aurait dû être imputé au chapitre 65, autres charges de gestion courante. La régularisation a été opérée dès l'année 2019.

Les autres dépenses de fonctionnement sont également en baisse par rapport à 2019 :

- Les charges de personnel (chapitre 012) diminuent de - 0,23 M€, soit - 0,5 % ;
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de - 0,52 M€, soit - 1,4 % ;
- Les charges financières (chapitre 66) diminuent de - 0,12 M€, soit - 7,7 %.

Parmi les dépenses les plus importantes en volume de la Communauté urbaine, seules les atténuations de produits augmentent de + 3,3 M€ (+ 4,6%) au regard de nouvelles évaluations de charges provisoires portées dans les calculs des attributions de compensation.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement s'établit en 2020 au global à 96,2 % soit 10,21 M€ de dépenses non réalisées contre 98,4% en 2019 soit 4,2 M€ de dépenses non réalisées.

**En 2020, les dépenses de fonctionnement de la Communauté urbaine représentent 612,31€ par habitant contre une moyenne de 405 €<sup>1</sup> par habitant pour les communautés urbaines et métropoles (voir annexe 1 : les collectivités locales en chiffres 2020).**

Rappelons que le niveau des charges des attributions de compensation s'élève à 69,87 M€ en 2020 soit 27,2% des dépenses de fonctionnement et s'avèrent très supérieures à la moyenne de la strate qui oscillent entre 30 M€ et 35 M€ en fonction des EPCI.

<sup>1</sup> La moyenne de 405 € par habitant provient de « Les collectivités locales en 2020 » et porte sur des données 2018 des communautés urbaines et des métropoles (hors métropole de Lyon mais y compris la métropole du grand Paris ainsi que les établissements publics territoriaux).

## **1.2. Des pertes de recettes de fonctionnement limitées en 2020, les impacts de la crise sanitaire étant essentiellement attendus en 2021 et 2022**

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5,2 %, soit 13,9 M€ entre 2019 et 2020 sous l'effet notamment d'une hausse des recettes exceptionnelles.

La fiscalité (économique + ménages) qui constitue le premier poste de recette de fonctionnement avec 196,97 M€ n'a pas encore été impactée directement par les effets de la crise sanitaire et augmente de 0,1 % par rapport à l'exercice 2019.

Ainsi, la chute de la fiscalité économique de 2020 provient davantage de la perte de chiffre d'affaires et donc de la valeur ajoutée de dominants sur l'année 2019 (qui sert de base de calcul pour l'année 2020). En revanche, la crise a eu un impact sur les modulations d'acomptes de CVAE puisque la tolérance d'erreur a été relevée à 30 % pour le premier acompte et 20 % pour le second.

Parallèlement, les produits de service augmentent de 62,2 % entre 2019 et 2020, soit + 4,3 M€, dont 3,5 M€ portent sur la régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée de titres émis sur des exercices antérieurs concernant les déchets.

Il en va de même pour les autres produits de gestion courante qui augmentent de 2 M€ entre 2019 et 2020 (soit + 101,5 %) ainsi que des produits exceptionnels en hausse de 331,2 % (+6,4 M€) en raison des opérations comptables d'apurement de rattachements de charges réalisées en fin d'exercice 2020.

L'ensemble de ces composantes exceptionnelles d'évolution des recettes de fonctionnement, conjugué à l'absence d'effet de la crise économique et sanitaire sur les entreprises est donc à l'origine d'une année en trompe l'œil, durant laquelle les dépenses de fonctionnement sont restées stables et la Communauté urbaine a enregistré des augmentations de recettes qu'elle ne retrouvera pas dans les prochains exercices.

**En 2020, les recettes de fonctionnement de la Communauté urbaine représentent 673,30 € par habitant contre une moyenne de 516 € par habitant pour les communautés urbaines et métropoles (voir annexe 1 : les collectivités locales en chiffres 2020).**

Les recettes de fonctionnement de la Communauté urbaine sont supérieures à la moyenne de la strate notamment au regard d'une fiscalité dynamique et de produits de gestion perçus à titre exceptionnel.

### **1.3. Un choix fort de maintenir les dépenses d'investissement malgré le contexte de crise sanitaire**

Dans ce contexte difficile, la Communauté urbaine a décidé, malgré les contraintes fortes qui pesaient sur les entreprises, notamment lors de la première vague de l'épidémie et du premier confinement, de continuer à investir pour les habitants et de maintenir sa politique en la matière.

Ainsi, les dépenses réelles d'investissement hors reports représentent 77,25 M€ en 2020, soit une augmentation de 2,18 M€ par rapport à l'année 2019 et + 2,9 %.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'établit en 2020 à 66,2 %, soit 43,47 M€ de dépenses non réalisées.

Ces dépenses d'investissement portent principalement sur :

- le maintien en état du patrimoine de voirie communautaire et la modernisation de l'éclairage public avec le lancement du marché global de performance énergétique ;
- le développement progressif des neuf pôles d'échanges multimodaux destinés à accueillir EOLE sur le territoire communautaire ;
- le prolongement de la politique de renouvellement urbain qui constitue un axe majeur d'investissement avec douze quartiers considérés comme prioritaires recensés sur le territoire.

Ces trois principaux axes d'investissement du mandat représentent 38,2 M€ de dépenses en 2020 dont près de 30 M€ destinés à la voirie et l'éclairage public.

Parallèlement, les recettes d'investissement (66,88 M€ hors reports dont 20 M€ d'emprunts) ont également augmenté de 16 M€ entre 2019 et 2020, soit + 31,4 %. La Communauté urbaine a disposé notamment de 16,2 M€ de subventions d'investissement, en hausse de + 6,9 M€ en 2020 par rapport à l'année précédente et de près de + 4,2 M€ de dotations supplémentaires dont le fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Enfin, la Communauté urbaine a emprunté 20 M€ en 2020, soit un peu moins que la moyenne constatée les années précédentes, de l'ordre de 21 M€ sur les trois derniers exercices budgétaires.

**En 2020, les dépenses d'investissement de la Communauté urbaine représentent 143,30 € par habitant et sont proches de la moyenne des communautés urbaines et métropoles (voir annexe 1 : les collectivités locales en chiffres 2020) estimée à 143 € par habitant.**

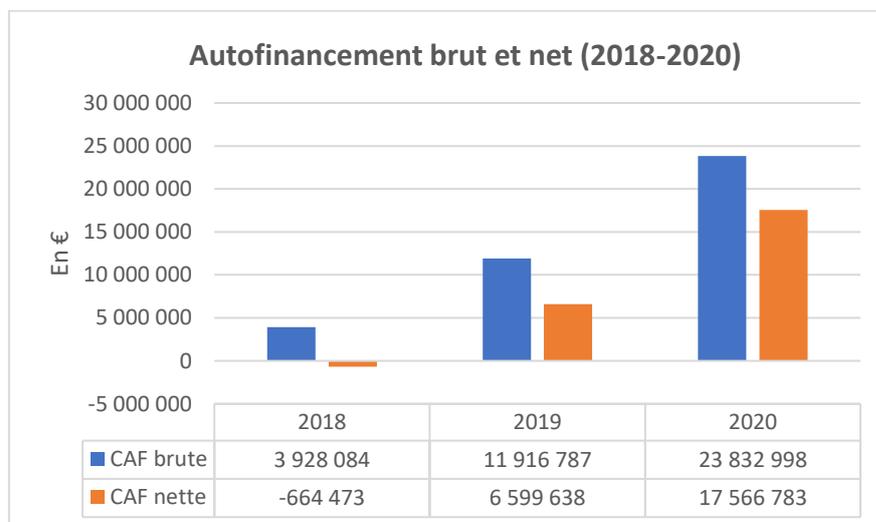
#### 1.4. Une capacité d'autofinancement qui ne reflète pas les capacités financières de la Communauté urbaine

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables. Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marchés ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute, comme certains produits exceptionnels (libéralités). La CAF nette correspond à la CAF brute à laquelle il est soustrait le remboursement en capital de la dette.

Les années 2019 et 2020 sont marquées par un autofinancement positif au regard de recettes non attendues (produits de service, produits exceptionnels) et de dépenses maîtrisées.

L'autofinancement brut est donc de + 23,83 M€ en 2020 et l'autofinancement net de + 17,57 M€, soit une augmentation, respectivement de + 11,92 M€ entre 2019 et 2020 (+100 %) et de + 10,97 M€ (+ 166 %) pour l'autofinancement net.

Les niveaux d'autofinancement constatés en 2020 sont plus élevés par rapport aux deux années précédentes mais ne reflètent pas la capacité financière réelle de la Communauté urbaine, dans la mesure notamment où l'EPCI perçoit des recettes exceptionnelles ponctuelles en 2020 (6,24 M€ d'opérations comptables d'apurements de rattachements de charges) qu'il ne percevra par les années suivantes.



## 2. Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2020

### Evolution des mouvements réels et d'ordre

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	262 669 830,60	270 474 899,48	283 254 963,86
Dépenses	266 848 457,06	268 205 103,91	270 114 023,50
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-4 178 626,46</b>	<b>2 269 795,57</b>	<b>13 140 940,36</b>
Résultat reporté	26 974 957,47	22 734 348,83	20 407 467,79
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>22 796 331,01</b>	<b>25 004 144,40</b>	<b>33 548 408,15</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	82 067 612,57	66 590 155,52	93 963 566,32
Dépenses	63 311 657,49	79 317 920,57	91 892 405,44
<b>Résultat de l'année</b>	<b>18 755 955,08</b>	<b>-12 727 765,05</b>	<b>2 071 160,88</b>
Résultat reporté	-14 558 967,27	4 673 180,76	-8 051 527,52
<b>Solde d'exécution</b>	<b>4 196 987,81</b>	<b>-8 054 584,29</b>	<b>-5 980 366,64</b>
<b>Solde des reports</b>	<b>-4 297 427,60</b>	<b>2 679 183,58</b>	<b>1 715 444,67</b>
<i>dont recettes d'investissement</i>	<i>36 954 883,31</i>	<i>42 064 593,21</i>	<i>28 312 429,28</i>
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>41 252 310,91</i>	<i>39 385 409,63</i>	<i>26 596 984,61</i>
<b>Solde d'exécution avec reports</b>	<b>-100 439,79</b>	<b>-5 375 400,71</b>	<b>-4 264 921,97</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Résultat global sans reports</b>	<b>26 993 318,82</b>	<b>16 949 560,11</b>	<b>27 568 041,51</b>
<b>Résultat global avec reports</b>	<b>22 695 891,22</b>	<b>19 628 743,69</b>	<b>29 283 486,18</b>

L'exécution budgétaire 2020 du budget principal comporte en fonctionnement des recettes de 283,25 M€ et des dépenses de 270,11 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2019 (+ 20,41 M€), il ressort un excédent de fonctionnement de + 33,55 M€.

Les opérations 2020 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution excédentaire de + 2,07 M€.

Après prise en compte du déficit d'investissement reporté (- 8,05 M€) et du solde des restes à réaliser (+ 1,72 M€), le solde d'exécution devient déficitaire à hauteur de - 4,26 M€.

Le résultat global de clôture 2020 se monte à + 29,28 M€ avec les restes à réaliser.

### 3. Présentation du compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 est marqué par une année de crise sanitaire qui a eu des répercussions importantes sur la consommation des crédits en fonctionnement. Cependant, les effets de la crise n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur la fiscalité économique, notamment la cotisation sur la valeur ajoutée entreprise (CVAE).

L'autofinancement dégagé par la Communauté urbaine n'est donc pas le reflet de la situation réelle de l'EPCI au regard de l'ensemble des éléments susvisés.

#### 3.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

##### ➔ Les dépenses de fonctionnement

Hors opérations d'ordre entre sections, les dépenses de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2020 de la Communauté urbaine s'élèvent à 256,79 M€, soit une hausse de + 0,8% par rapport à 2019 avec 254,77 M€ (255,76 M€ en 2018).

Les principaux postes sont :

- Les charges à caractère général : 89,99 M€ en 2020 (93,96 M€ en 2019, soit - 4,2 %) ;
- Les charges de personnel : 48,15 M€ en 2020 (48,39 M€ en 2019, soit - 0,5 %) ;
- Les atténuations de produits : 75,31 M€ en 2020 (71,97 M€ en 2019 soit + 4,6 %) ;
- Les autres charges de gestion courante 36,87 M€ en 2020 (37,39 M€ en 2019, soit -1,4 %).

Par rapport au budget prévisionnel 2020 de 267 M€, seulement 256,79 M€ ont été réalisés en 2020, soit 96,2 % des dépenses prévues en raison des conséquences de la crise sanitaire.

#### Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement

DEPENSES		DM 2020	BG 2020	CA 2020	RAR 2020	% CA 2020 / BG 2020
011	Charges générales	1 829 778,00	95 781 830,00	89 990 309,41		93,95%
012	Charges de personnel	175 250,00	49 259 177,00	48 152 313,73		97,75%
014	Atténuations de produits	3 682 907,00	77 306 493,00	75 308 343,38		97,42%
65	Autres charges	-140 650,00	37 662 748,00	36 871 133,84		97,90%
656	Frais fonctionnement groupes élus	20 000,00	225 500,00	161 355,78		71,55%
66	Charges financières	16 000,00	1 591 000,00	1 395 398,96		87,71%
67	Charges exceptionnelles	309 400,00	5 177 900,00	4 917 635,64		94,97%
68	Dotations provision semi-budgétaires	-600 000,00				
022	Dépenses imprévues fonc.					
042	Opérations d'ordre entre sections	800 000,00	10 908 768,00	13 317 532,76		122,08%
6811	dont dotations amortissements					
6812	dont dotation amortissement charge à répartir					
676	dont plus values					
675	dont sorties					
023	Autofinancement complémentaire	-2 942 528,00	10 483 003,79			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>3 150 157,00</b>	<b>288 396 419,79</b>	<b>270 114 023,50</b>		<b>93,66%</b>

→ **Les recettes de fonctionnement**

Hors opérations d'ordre entre sections, les recettes de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2020 de la Communauté urbaine s'élevèrent à 282,37 M€ soit une hausse de + 5,2 % par rapport à 2019 avec 268,50 M€ (262,02 M€ en 2018).

Les principaux postes sont :

- Les impôts et taxes : 196,97 M€ en 2020 (196,79 M€ en 2019, soit + 0,08 %) ;
- Les dotations et subventions : 60,67 M€ en 2020 (59,72 M€ en 2019, soit +1,6 %) ;
- Les produits de services : 11,37 M€ en 2020 (7 M€ en 2019 soit + 62,2 %).

Le budget prévisionnel relatif aux recettes de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 267,86 M€ a évolué de + 14,51 M€ à 282,37 M€ en raison de la progression des produits de services (+ 1,99 M€ par rapport au budget initial), des dotations et subventions (+ 2,4 M€ par rapport au budget initial), des autres produits (+ 1,49 M€ par rapport au budget initial) et des produits exceptionnels (+ 8,11 M€ au budget initial).

**Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement**

RECETTES		BG 2020	CA 2020	RAR 2020	% CA 2020 / BG 2020
013	Atténuations de charges	572 000,00	909 511,29		159,01%
70	Produits des services	9 377 019,00	11 368 410,77		121,24%
73	Impôts et taxes	196 785 034,00	196 971 070,16		100,09%
74	Dotations, subventions	58 266 941,00	60 669 324,40		104,12%
75	Autres produits	2 574 905,00	4 060 859,90		157,71%
76	Produits financiers	49 230,00	49 229,46		100,00%
77	Produits exceptionnels	236 242,00	8 344 678,18		3532,26%
002	Résultat fonctionnement reporté	20 407 467,79	20 407 467,79		100,00%
042	Opération ordre entre sections	127 581,00	881 879,70		691,23%
7811	dont reprises sur amortissement				
791	dont transfert de charge				
777	dont quote part subvention transférée				
776	dont moins values				
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>288 396 419,79</b>	<b>303 662 431,65</b>		<b>105,29%</b>

### 3.2. Vue d'ensemble de l'investissement

#### → Les dépenses d'investissement :

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les dépenses d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2020 de la Communauté urbaine s'élèvent à 77,25 M€ soit une hausse de + 2,9 % par rapport à 2019 avec 75,07 M€ (62,56 M€ en 2018).

Les principaux postes sont :

- Les immobilisations en cours : 33,93 M€ en 2020 (35,43 M€ en 2019, soit - 4,2 %) ;
- Les immobilisations corporelles : 15,49 M€ en 2020 (25,62 M€ en 2019, soit - 39,5 %) ;
- Les immobilisations incorporelles : 9,01 M€ en 2020 (6,45 M€ en 2019 soit + 39,6 %) ;

Par rapport au budget prévisionnel 2020 de 120,72 M€, seulement 77,25 M€ ont été réalisées en 2020, soit 64% des dépenses prévues, au regard notamment des conséquences de la crise sanitaire.

#### Vue d'ensemble des dépenses d'investissement

DEPENSES		DM 2020	BG 2020	CA 2020	RAR 2020	% CA 2020 / BG 2020
040	Opération ordre entre sections		127 581,00	881 879,70		691,23%
28	dont amortissements					
48	dont charge à étaler					
192	dont moins values			757 933,87		
139	dont amortissement subv reçues		127 581,00	123 945,83		
041	Opérations patrimoniales	9 900 000,00	16 300 000,00	13 761 979,21		84,43%
020	Dépenses imprévues inv.					
10	Dotations et fonds divers	242 000,00	442 000,00	243 903,05		55,18%
13	Subventions d'investissement reçues	203 621,00	203 906,00	98 928,61	104 976,00	48,52%
204	Subventions d'investissement versées	413 274,00	8 587 427,66	2 029 244,31	4 486 281,92	23,63%
20	Immobilisations incorporelles	-1 805 842,00	14 983 388,00	9 011 114,26	3 358 899,57	60,14%
21	Immobilisations corporelles	-7 164 688,00	29 804 465,30	15 492 919,37	8 844 512,31	51,98%
23	Travaux	-17 985 060,00	47 480 313,54	33 928 169,09	8 696 090,68	71,46%
26	Immobilisations financières	141 000,00	550 516,00	259 516,00	291 000,00	47,14%
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	1 051 750,00	252 336,10	751 524,00	23,99%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	2 500 000,00	3 004 376,44	1 666 200,25	62 069,44	55,46%
16	Remboursement dette / cautions	155 000,00	6 608 630,69	6 266 215,49	1 630,69	94,82%
16449	Emprunt revolving		8 000 000,00	8 000 000,00		100,00%
001	Solde d'exécution		8 051 527,52	8 051 527,52		100,00%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>-12 400 695,00</b>	<b>145 195 882,15</b>	<b>99 943 932,96</b>	<b>26 596 984,61</b>	<b>68,83%</b>

→ **Les recettes d'investissement :**

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les recettes d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2020 de la Communauté urbaine s'élèvent à 66,88 M€ soit une hausse de + 31,4 % par rapport à 2019 avec 50,88 M€ (70,88 M€ en 2018).

Les principaux postes sont :

- Les emprunts et dettes assimilées : 20,05 M€ en 2020 (25,01 M€ en 2019, soit - 19,86%) ;
- Les subventions d'investissement : 16,25 M€ en 2020 (9,33 M€ en 2019, soit + 6,92 M€) ;
- Les dotations et fonds divers : 15,33 M€ en 2020 (11,15 M€ en 2019 soit + 37,6 %).

Le budget prévisionnel des recettes d'investissement de l'exercice 2020 de 107,50 M€ n'a pas été atteint avec une différence de - 40,62 M€ à 66,88 M€ résultant de la diminution des dépenses d'investissement.

**Vue d'ensemble des recettes d'investissement**

RECETTES		BG 2020	CA 2020	RAR 2020	% CA 2020 / BG 2020
021	Autofinancement complémt.	10 483 003,79			
040	Opérations d'ordre entre sections	10 908 768,00	13 317 532,76		122,08%
28	dont amortissements	10 908 768,00	10 816 003,89		
48	dont charge à étaler				
192	dont plus values		41 191,33		
21	dont sorties		2 460 337,54		
041	Opérations patrimoniales	16 300 000,00	13 761 979,21		84,43%
024	Produits de cession	5 443 921,00			
10	Dotations et fonds divers	17 147 721,71	20 709 051,41		120,77%
13	Subventions d'investissement reçues	30 642 101,05	16 245 539,75	6 544 857,09	53,02%
204	Subventions d'investissement versées	699 661,00	699 660,24		100,00%
20	Immobilisations incorporelles		69 252,80		/
21	Immobilisations corporelles		49 436,93		/
23	Travaux	685 279,00	881 587,56		128,65%
27	Autres immobilisations financières	51 750,00	15 924,00		30,77%
4582	Opérations sous mandat (recettes)	3 154 321,16	166 245,16	1 766 372,19	5,27%
16	Emprunts et avances / cautions	41 679 355,44	20 047 356,50	20 001 200,00	48,10%
16449	Emprunt revolving	8 000 000,00	8 000 000,00		100,00%
001	Solde d'exécution				
<b>Total recettes investissement</b>		<b>145 195 882,15</b>	<b>93 963 566,32</b>	<b>28 312 429,28</b>	<b>64,72%</b>

### 3.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la Communauté urbaine s'élève à 282,37 M€ en 2020 contre 268,5 M€ en 2019, soit une augmentation de + 5,2 %.

Malgré la crise sanitaire, l'exercice 2020 est marqué par une progression des recettes de fonctionnement consécutive à la hausse des postes suivants :

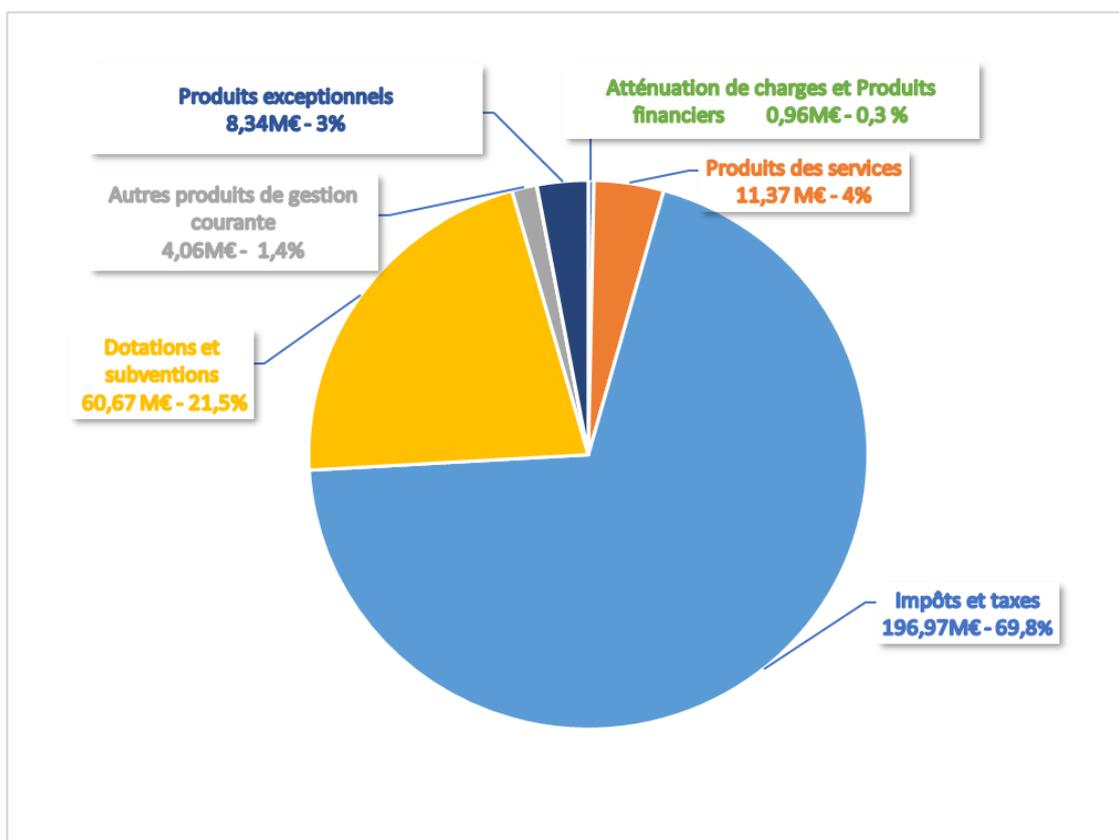
- Les produits exceptionnels augmentent de + 6,41 M€ passant de 1,94 M€ en 2019 à 8,34 M€ en 2020 ;
- Les produits de services augmentent de + 4,36 M€ passant de 7,01 M€ en 2019 à 11,37 M€ en 2020 ;
- Les autres produits de gestion courante augmentent de + 2,05 M€ passant de 2,02 M€ en 2019 à 4,06 M€ en 2020.

#### Evolution des recettes de fonctionnement

Chap. / art.	Recettes de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
013	Atténuation de charges	395 768,89	949 175,41	572 000,00	909 511,29	159,01%	-4,18%
70	Produits des services	5 358 457,42	7 008 969,91	9 377 019,00	11 368 410,77	121,24%	62,20%
73	Impôts et taxes	194 635 961,54	196 819 280,45	196 785 034,00	196 971 070,16	100,09%	0,08%
74	Dotations et subventions	54 791 850,19	59 715 327,70	58 266 941,00	60 669 324,40	104,12%	1,60%
75	Autres produits de gestion courante	4 010 829,63	2 015 037,06	2 574 905,00	4 060 859,90	157,71%	101,53%
76	Produits financiers	61 948,24	55 659,11	49 230,00	49 229,46	100,00%	-11,55%
77	Produits exceptionnels	2 760 846,00	1 935 323,60	236 242,00	8 344 678,18	3532,26%	331,18%
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>262 015 661,91</b>	<b>268 498 773,24</b>	<b>267 861 371,00</b>	<b>282 373 084,16</b>	<b>105,42%</b>	<b>5,17%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	654 168,69	1 976 126,24	127 581,00	881 879,70	691,23%	-55,37%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS 002</b>		<b>262 669 830,60</b>	<b>270 474 899,48</b>	<b>267 988 952,00</b>	<b>283 254 963,86</b>	<b>105,70%</b>	<b>4,73%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	26 974 957,47	22 734 348,83	20 407 467,79	20 407 467,79	100,00%	-10,24%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>289 644 788,07</b>	<b>293 209 248,31</b>	<b>288 396 419,79</b>	<b>303 662 431,65</b>	<b>105,29%</b>	<b>3,57%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées en 2020 des produits fiscaux (196,97 M€) et des dotations et participations (60,67 M€) qui représentent respectivement 69,8 % et 21,5 % des recettes de fonctionnement de la communauté urbaine.

## Recettes réelles de fonctionnement – année 2020



### **3.3.1 Les « impôts et taxes » et « dotations, subventions et participations » sont les principaux postes des recettes de fonctionnement**

#### **3.3.1.1 Vue d'ensemble des « impôts et taxes » et « dotations et participations »**

##### **❖ Le premier poste de recettes : la fiscalité**

**Le chapitre « impôts et taxes » s'élève à 196,97 M€ en 2020 contre 196,82 M€ en 2019, soit une progression de + 0,08 %. Ce poste représente 64,9 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement (69,8 % des recettes réelles de fonctionnement). Il regroupe l'ensemble des taxes et impôts versés par les ménages et les entreprises au profit de la Communauté urbaine.**

Alors que la fiscalité des ménages progresse de + 1,4 % grâce à la revalorisation annuelle des bases d'imposition, l'année 2020 est marquée par la chute de la fiscalité économique qui passe de 90,71 M€ à 88,13 M€, soit une baisse de - 2,8 %.

Cette diminution résulte principalement du fait que la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) des trois premiers dominants contributeurs à la CVAE que sont RENAULT, PSA et ARIANE GROUP ait chuté de - 1,8M€. En effet, leur chiffre d'affaires et de facto leur valeur ajoutée subissent les conséquences des baisses de commandes avec l'arrivée du concurrent SPACE X pour ARIANE GROUP ou la reconversion du site de Flins pour Renault.

## Impôts et taxes relevant du chapitre 73

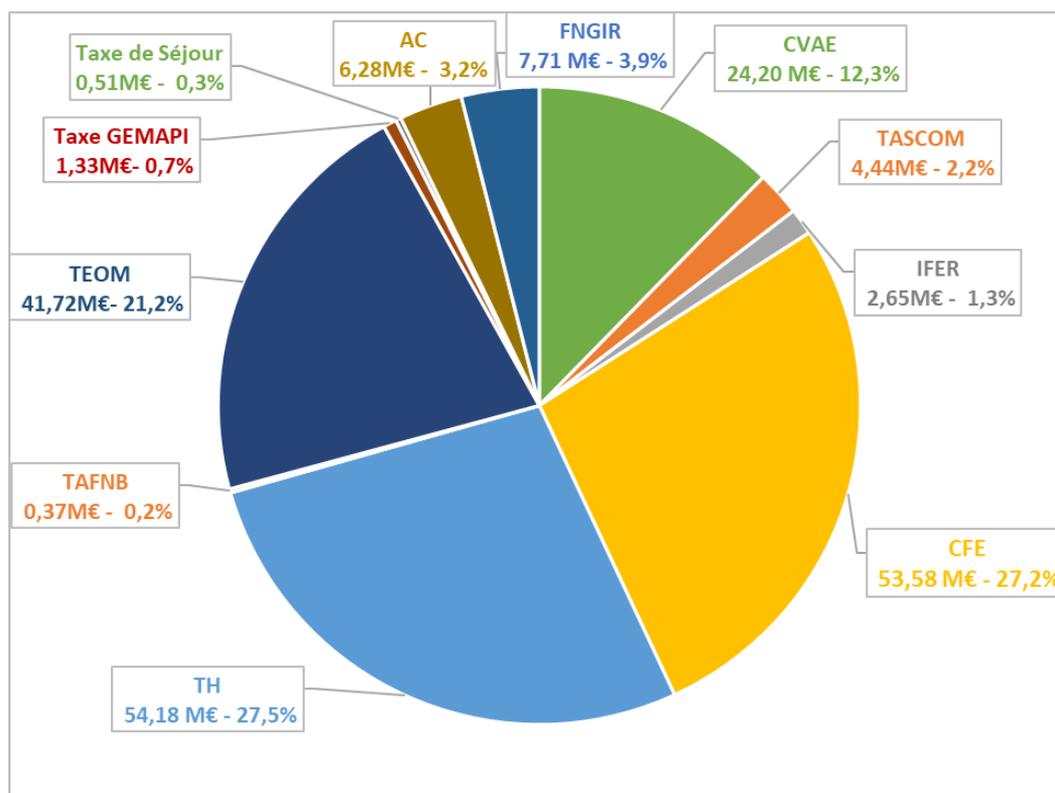
Nature/Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	2019 (M€)	2020 (M€)	Ecart 19-20 en €	Ecart 19-20 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	51,26	52,73	1,47	2,87%
73111	Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales	51,27	52,19	0,92	1,79%
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,81	1,65	-0,15	-8,57%
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,35	0,37	0,02	5,56%
73111	Rôles complémentaires TAFNB	0,00	0,00	0,00	-87,29%
73111	Rôles complémentaires TH	0,15	0,09	-0,06	-42,95%
73111	Rôles complémentaires "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI)	0,03	0,00	-0,03	-95,29%
<b>73111</b>	<b>Impôts directs locaux</b>	<b>104,87</b>	<b>107,03</b>	<b>2,16</b>	<b>2,06%</b>
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	27,15	24,20	-2,95	-11%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4,6	4,44	-0,16	-4%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	2,59	2,65	0,06	2%
<b>7311</b>	<b>Fiscalité économique hors CFE</b>	<b>34,34</b>	<b>31,28</b>	<b>-3,06</b>	<b>-8,90%</b>
7318	Rôles supplémentaires TAFNB	-	0,00	0,00	0,00%
7318	Rôles supplémentaires TFPB	0,01	0,00	-0,01	-93,41%
7318	Rôles supplémentaires TH	0,29	0,26	-0,03	-11,60%
7318	Rôles supplémentaires GEMAPI	0,02	0,01	-0,01	-61,40%
7318	Rôles supplémentaires CFE	1,21	0,85	-0,37	-30,33%
7318	Rôles supplémentaires taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0,01	0,03	0,01	97,97%
<b>7318</b>	<b>Rôles supplémentaires</b>	<b>1,55</b>	<b>1,14</b>	<b>-0,41</b>	<b>-26,35%</b>
73211	Attribution de compensation (AC)	5,59	5,59	0,00	0,00%
73221	Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)	7,71	7,71	0,00	0,00%
7328	Régularisations des AC	-	0,69	0,69	0,00%
<b>732</b>	<b>Fiscalité reversée</b>	<b>13,30</b>	<b>13,99</b>	<b>0,69</b>	<b>5,20%</b>
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (teom)	40,80	41,69	0,89	2,18%
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1,32	1,32	0,00	-0,04%
7362	Taxe de séjour	0,66	0,51	-0,15	-22,63%
	<b>Autres taxes</b>	<b>42,79</b>	<b>43,52</b>	<b>0,74</b>	<b>1,73%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>196,84</b>	<b>196,97</b>	<b>0,13</b>	<b>0,07%</b>

En 2020, les principaux postes du chapitre « impôts et taxes » sont la taxe d'habitation (54,18 M€), la cotisation foncière des entreprises (53,58 M€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (41,72 M€) et la cotisation sur la valeur ajoutée (24,20 M€).

Les compensations de l'Etat relative aux exonérations accordées en matière de taxe habitation (2,42 M€) et de CFE et CVAE (0,94 M€) sont enregistrées au chapitre 74 « dotations, subventions et participations ».

Ces postes représentent dans le total du chapitre « impôts et taxes » 27,5 % pour la taxe d'habitation, 27,2 % pour la cotisation foncière des entreprises, 21,2 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et 12,3 % pour la cotisation sur la valeur ajoutée.

## Répartition des impôts et taxes - année 2020



### ❖ Le deuxième poste de recettes : les dotations et les subventions

**Le chapitre « dotations, subventions et participations » s'élève à 60,67 M€ en 2020 contre 59,72 M€ en 2019, soit une progression de +0,95 M€ (+ 1,6 %).** Il regroupe l'ensemble des dotations et compensations fiscales perçues par la Communauté Urbaine ainsi que les subventions de fonctionnement.

Bien que les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse, passant de 43,1 M€ en 2019 à 42,74 M€ en 2020, ce chapitre augmente grâce à la montée des compensations de l'Etat qui viennent combler les pertes relatives aux réformes fiscales actuelles. Ainsi, les compensations au titre de la taxe d'habitation s'élèvent à 2,42 M€ en 2020 contre 2,27 M€ en 2019 et les compensations au titre de la cotisation foncière des entreprises passent de 0,79 M€ en 2019 à 0,94 M€ en 2020 (+19%).

Par ailleurs le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) a fortement augmenté en 2020 passant de 0,39 M€ à 1,02 M€ en 2020 (+ 150 %) au regard de la comptabilisation en 2020 de remboursement de dépenses relatives à l'exercice 2019.

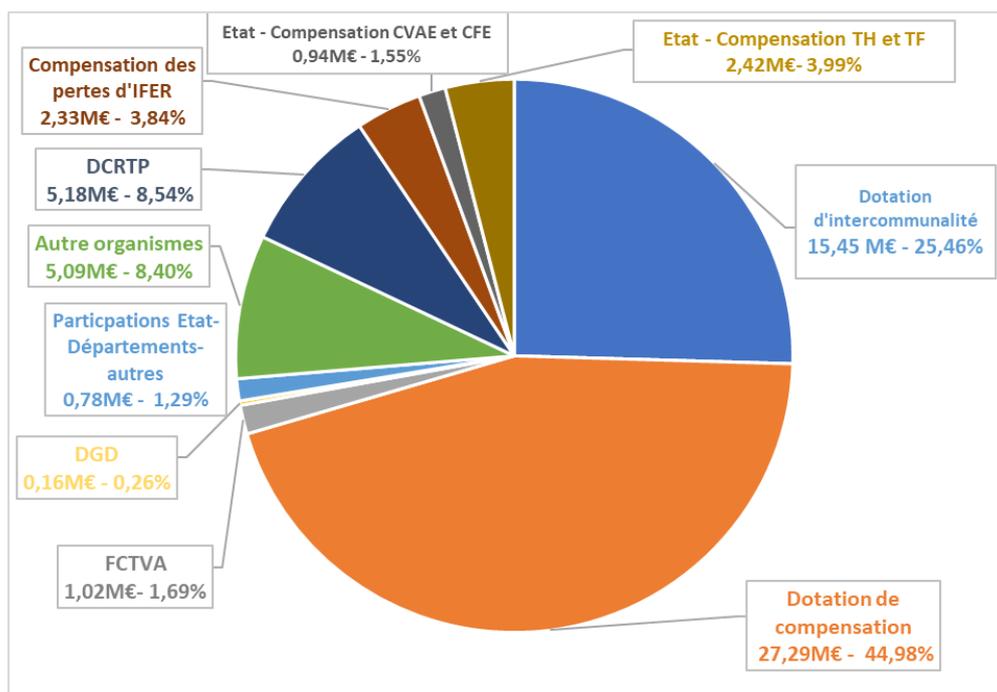
### Evolution des dotations et participations

Nature/ Compte	Libellé	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020 en €	Evolution 2019-2020 en %	
74124	Dotation d'intercommunalité	15 244 131,00	15 308 033,00	15 445 811,00	137 778,00	0,90%	DOTATIONS
74126	Dotation de compensation	28 446 280,00	27 796 831,00	27 291 572,00	-505 259,00	-1,82%	
7461	DGD	0,00	51 625,05	154 950,15	103 325,10	200,15%	
748313	DCRTP	5 359 863,00	5 239 800,00	5 182 987,00	-56 813,00	-1,08%	
<b>Dotations</b>		<b>49 050 274,00</b>	<b>48 396 289,05</b>	<b>48 075 320,15</b>	<b>-320 968,90</b>	<b>-0,66%</b>	
74712	Participations- Etat- Emplois d'avenir	-3 518,13	0,00	0,00	0,00	/	PARTICIPATIONS
74718	Participations - Etat -Autres	537 135,33	488 561,56	532 111,50	43 549,94	8,91%	
7472	Participation - Régions	186 670,97	72 627,01	0,00	-72 627,01	-100,00%	
7473	Participation - Départements	-189 254,45	170 021,70	243 541,66	73 519,96	43,24%	
74741	Participations - Communes membres du groupement	99 901,58	78 023,63	5 992,50	-72 031,13	-92,32%	
74758	Participations - Autres groupements	0,00	41 750,00	0,00	-41 750,00	-100,00%	
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	14 225,28	58 768,13	1 380,00	-57 388,13	-97,65%	
7478	Participations - Autre organismes	2 624 538,61	3 844 487,62	5 093 698,59	1 249 210,97	32,49%	
<b>Participations</b>		<b>3 269 699,19</b>	<b>4 754 239,65</b>	<b>5 876 724,25</b>	<b>1 122 484,60</b>	<b>23,61%</b>	
74833	Etat - Compensation CVAE et CFE	18 605,00	791 434,00	941 645,00	150 211,00	18,98%	COMPENSATIONS
74834	Etat - Compensation exonération TF	/	0,00	267,00	267,00	/	
74835	Etat - Compensation TH	2 055 166,00	2 274 957,00	2 422 620,00	147 663,00	6,49%	
748388 puis 748315	Etat - Compensation des pertes d'IFER	/	3 104 219,00	2 328 164,00	-776 055,00	-25,00%	
<b>Compensations</b>		<b>2 073 771,00</b>	<b>6 170 610,00</b>	<b>5 692 696,00</b>	<b>-477 914,00</b>	<b>-7,75%</b>	
744	FCTVA	398 106,00	394 189,00	1 024 584,00	630 395,00	159,92%	DIVERS
<b>Fiscalité reversée</b>		<b>398 106,00</b>	<b>394 189,00</b>	<b>1 024 584,00</b>	<b>630 395,00</b>	<b>159,92%</b>	
<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>54 791 850,19</b>	<b>59 715 327,70</b>	<b>60 669 324,40</b>	<b>953 996,70</b>	<b>1,60%</b>	

En 2020, les principaux postes du chapitre « dotations, subventions et participations » sont la dotation de compensation (27,29 M€), la dotation d'intercommunalité (15,45 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (5,18 M€) et les participations des autres organismes (5,09 M€).

Ces postes représentent dans le total du chapitre « dotations, subventions et participations » 45 % pour la dotation de compensation, 25,5 % pour la dotation d'intercommunalité, 8,5 % pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et 8,4 % pour les participations des autres organismes.

## Répartition des dotations, subventions et participations – année 2020



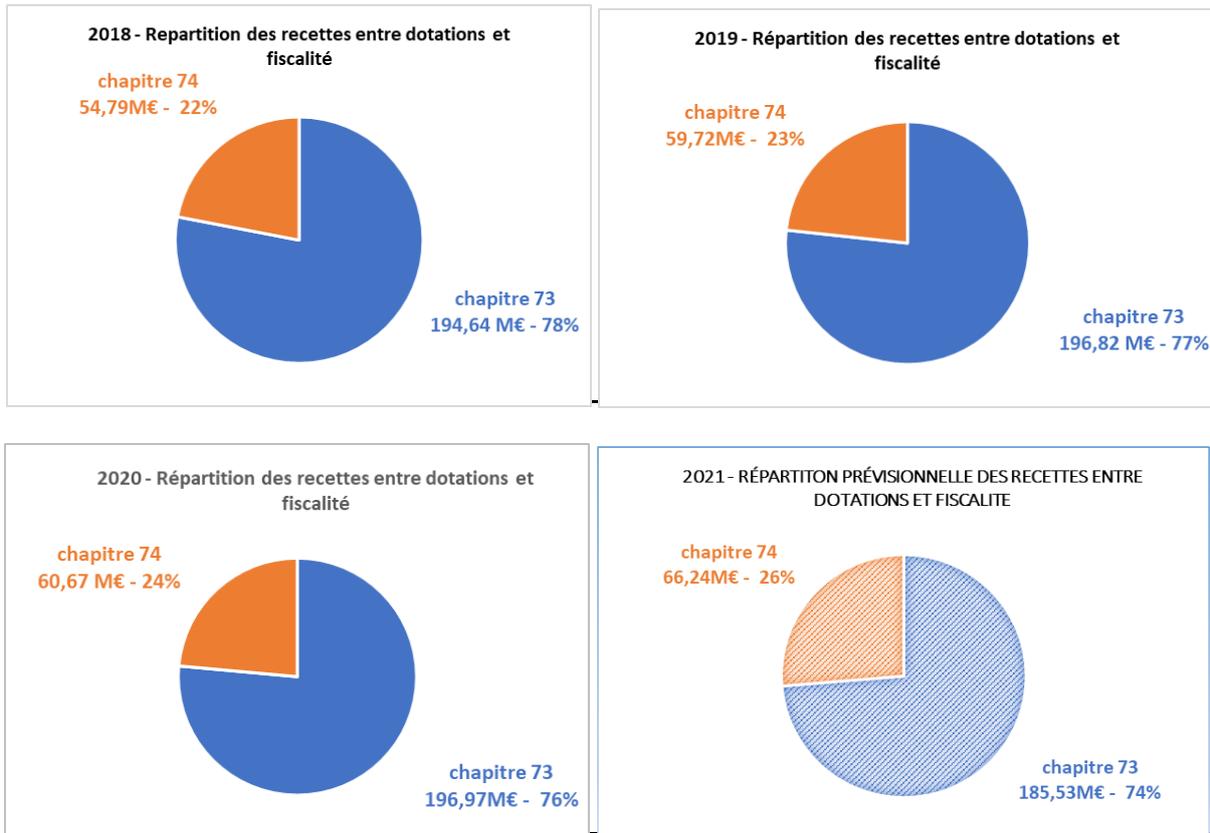
La mise en perspective de la répartition des recettes de fonctionnement révèle deux tendances simultanées aux conséquences négatives sur l'autonomie fiscale des collectivités locales :

- D'une part, l'augmentation des compensations fiscales de l'Etat au détriment d'une fiscalité directe locale dynamique et autonome ;
- D'autre part, le retrait progressif des dotations versées par l'Etat (exemple de la dotation globale de fonctionnement : 0,36 M€ en 2020 par rapport à 2019, soit - 0,8%), qui accentue la fragilité des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales.

Par ailleurs, les précédentes réformes fiscales permettent de constater que les compensations fiscales suivent la même tendance à la baisse que les dotations.

En 2020, à l'exception de la compensation exceptionnelle de perte des IFR, la communauté urbaine a perçu des compensations de CVAE et de CFE progressant de + 0,15 M€, soit + 19 % et de taxe d'habitation de + 0,15 M€, soit + 6,5%.

### Evolution de la répartition des recettes entre le chapitre 73 « fiscalité » et le chapitre 74 « dotations, participations et subventions »



#### 3.3.1.2 Focus sur l'évolution de la fiscalité des ménages (+1,6 %), la fiscalité économique (-2,8 %), les dotations, compensations et autres participations (+2,2 %).

##### 3.3.1.2.1 La fiscalité des ménages est en hausse (+1,6 %) malgré un changement de profil consécutif à la réforme de la taxe d'habitation en cours

La fiscalité des ménages regroupe l'ensemble des taxes dont les ménages sont les principaux redevables.

Elle est constituée de la taxe d'habitation (TH), la taxe additionnelle sur le foncier bâti (TAFNB), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe de séjour.

En 2020, la fiscalité des ménages s'est élevée à 100,56 M€ contre 98,96 M€ en 2019 soit une progression de +1,61 M€ (+ 1,62 %).

Elle est principalement représentée par la TH qui s'élève à 56,61 M€ (compensation de l'Etat incluse), soit 56,3 % de la fiscalité des ménages et par la TEOM s'élevant à 41,74 M€ (rôles complémentaires et supplémentaires compris), soit 41,50 % de la fiscalité des ménages.

## Evolution de la fiscalité ménages

PRODUITS LIES A LA FISCALITE DES MENAGES		2018	2019	2020	Ecart 2019-2020 en €	Ecart 2019-2020 en %
TAXE D'HABITATION	TH	49,69 M€	51,27 M€	52,19 M€	0,92 M€	1,79%
	TH résidences secondaires	1,55 M€	1,81 M€	1,65 M€	-0,15 M€	-8,57%
	Compensation de fiscalité ménages (TH)	2,06 M€	2,27 M€	2,42 M€	0,15 M€	6,49%
	Rôles complémentaires TH	0,15 M€	0,15 M€	0,09 M€	-0,06 M€	-42,95%
	Rôles supplémentaires TH	0,33 M€	0,29 M€	0,26 M€	-0,03 M€	-11,60%
	<b>Sous-total TH</b>	<b>53,78 M€</b>	<b>55,79 M€</b>	<b>56,61 M€</b>	<b>0,81 M€</b>	<b>1,46%</b>
TAXE FONCIERE	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB)	0,34 M€	0,35 M€	0,37 M€	0,0197 M€	5,56%
	Compensation TFB&NB	0,00 M€	0,0006 M€	0,0003 M€	-0,0003 M€	0,00%
	Rôles complémentaires TAFNB	0,06 M€	0,00 M€	0,0002 M€	-0,0011 M€	0,00%
	Rôles supplémentaires TAFNB	0,04 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,0000 M€	0,00%
	Rôles supplémentaires TFPB	0,00 M€	0,00 M€	0,00045 M€	0,0004 M€	0,00%
	<b>Sous-Total TF</b>	<b>0,44 M€</b>	<b>0,36 M€</b>	<b>0,3748 M€</b>	<b>0,02 M€</b>	<b>5,27%</b>
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	39,57 M€	40,77 M€	41,69 M€	0,9163 M€	2,25%
	Rôles complémentaires TEOM			0,02 M€	0,0205 M€	0,00%
	Rôles supplémentaires TEOM			0,03 M€	0,0258 M€	0,00%
	<b>Sous-Total TEOM</b>	<b>39,57 M€</b>	<b>40,77 M€</b>	<b>41,74 M€</b>	<b>0,96 M€</b>	<b>2,36%</b>
TAXE GEMAPI	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	1,32 M€	1,32 M€	1,32 M€	0,0014 M€	0,11%
	Rôles complémentaires GEMAPI	0,00 M€	0,03 M€	0,0014 M€	-0,0286 M€	-95,29%
	Rôles supplémentaires GEMAPI	0,00 M€	0,02 M€	0,01 M€	-0,0115 M€	-61,40%
	<b>Sous-Total GEMAPI</b>	<b>1,32 M€</b>	<b>1,37 M€</b>	<b>1,33 M€</b>	<b>-0,04 M€</b>	<b>-2,83%</b>
TAXE DE SEJOUR	<b>Sous-Total Taxe de Séjour</b>	<b>0,76 M€</b>	<b>0,66 M€</b>	<b>0,51 M€</b>	<b>-0,15 M€</b>	<b>-22,63%</b>
<b>Total fiscalité ménages</b>		<b>95,87 M€</b>	<b>98,96 M€</b>	<b>100,56 M€</b>	<b>1,61 M€</b>	<b>1,62%</b>

### ❖ Evolution de la taxe d'habitation (produit et compensations fiscales) : + 1,5 %

Le taux de la taxe d'habitation (TH) a été maintenu à 7,62%. Le produit fiscal a progressé passant de 55,79 M€ en 2019 à 56,61 M€ en 2020, soit une augmentation de + 0,81 M€.

Cette augmentation s'explique notamment par la revalorisation annuelle en loi de finances des valeurs locatives des résidences principales de + 0,9% en 2020. Cette revalorisation a généré un gain de +0,5 M€ de produit de TH.

La progression est également consécutive aux nouvelles constructions immobilières sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine. L'augmentation de la base brute<sup>2</sup> induite a permis de bénéficier d'un surplus de +0,3 M€ de produit de TH en 2020.

L'année 2020 était la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour la Communauté urbaine.

A partir de l'année 2021, seule la taxe habitation sur les résidences secondaires sera perçue par la communauté urbaine. L'Etat compensera totalement la perte par le versement d'une fraction de la TVA, même si 20 % des contribuables les plus aisés continueront de verser une THRP dégressive jusqu'en 2023.

<sup>2</sup> Bases avant dégrèvement et exonérations

❖ **Evolution de la taxe additionnelle foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : +5,3 %**

La taxe additionnelle sur le foncier non bâti au taux de 22,22%, s'élève à 373 890 € en 2020 contre 354 184 € en 2019 (hors compensation et rôles complémentaires et supplémentaires) consécutive à la revalorisation annuelle des valeurs locatives par la loi de finances.

❖ **Evolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : +2,4 %**

Les recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère s'établissent hors rôles complémentaires et supplémentaires à 41,69 M€ en 2020 (contre 40,77 M€ en 2019 soit + 2,26%).

Les rôles complémentaires et supplémentaires de taxe d'enlèvement des ordures ménagère s'élèvent à 0,45 M€ en 2020 alors qu'ils étaient absents en 2019.

Les taux et les zones de cette taxe sont restés inchangés en 2020 ce qui explique la stabilité de cette taxe fondée par ailleurs, sur les valeurs locatives cadastrales foncières des locaux concernés. Ces valeurs sont revalorisées chaque année.

Les trente taux en vigueur s'échelonnent de 4,04% à 11,25% sur les trente zones du territoire.

❖ **Evolution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : -2,8%**

Le produit de la taxe GEMAPI s'élève à 1,32 M€ en 2020.

Ce montant a été voté comme chaque année en fonction du montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement dédié à la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence confiée au syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise).

La taxe GEMAPI est une taxe affectée, additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Ainsi, à partir du montant de la taxe attendu et déclaré par la CU auprès de la Préfecture, la Direction départementale des finances publiques des Yvelines (DDFiP 78) détermine les taux additionnels à la TH, à la TFPB et à la CFE afin d'obtenir une répartition homogène.

**Répartition des taux additionnels de GEMAPI en 2020**

Taxes	Taux GEMAPI par taxe
TH	0,10 %
TFPB	0,078 %
TFPNB	0,22 %
CFE	0,095 %

La baisse résulte de la diminution de 0,04 M€ des rôles complémentaires et supplémentaires de taxe GEMAPI.

#### ❖ **Evolution de la taxe de séjour : -22,6 %**

A compter de l'année 2017, la Communauté urbaine a institué une taxe de séjour sur les hébergements touristiques consécutive à la substitution de droit de l'EPCI aux communes membres.

Les tarifs de la taxe ont été fixés par délibération pour chaque catégorie d'hébergement classé au sens du code du tourisme. La taxe de séjour est réglée par le touriste ou le vacancier en plus de sa nuitée à l'hébergeur.

Les hôteliers assujettis doivent reverser le montant de la taxe collectée auprès de leurs clients au comptable local aux dates fixées par l'organe délibérant de l'EPCI.

La taxe de séjour s'établit à 513 303 € en 2020 contre 663 436 € en 2019, soit une baisse de 38 672 € (-22,6 %).

Cette baisse résulte des restrictions liées à la crise sanitaire avec une diminution du nombre de nuitées sur le territoire de la communauté urbaine.

Néanmoins, l'impact reste limité en raison du profil de cette taxe qui relève en grande partie de l'hébergement de déplacements professionnels.

Enfin, la mise en place de la nouvelle collecte des plateformes de type « AIRBNB » en 2019, a généré des titres de régularisation sur 2020, contribuant également à compenser les pertes de taxe de séjour.

#### **3.3.1.3 Fiscalité économique : une fiscalité en baisse de -2,8 %**

La fiscalité économique regroupe l'ensemble des taxes dont les entreprises sont les principaux redevables. Elle est constituée de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et de la contribution économique territoriale (CET), elle-même constituée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

En 2020, la fiscalité économique s'est élevée à 88,13 M€ contre 90,72 M€ en 2019 soit une diminution de -2,59 M€ (-2,9 %), résultant principalement de la baisse de la CVAE de - 2,96M€ (- 10,9 %) (voir explications infra).

Seule la CFE (hors rôles complémentaires et rôles supplémentaires) augmente de 1,47 M€ (+ 2,9 %) au regard d la revalorisation annuelle de + 1,2 % de la valeur locative des biens immobiliers servant de base d'imposition. Cependant elle ne parvient pas à compenser les pertes de CVAE et de TASCOM.

Le montant des compensations de l'Etat, réalisé dans le chapitre 74, est compris dans ce groupe de recettes « fiscalité économiques » et s'élève à 3,28 M€. Ces compensations portent sur la compensation de la CVAE et de la CFE à hauteur de 0,95 M€ au titre des exonérations accordées par l'Etat et de 2,33 M€ au titre des IFER.

### Recettes de la fiscalité économique

PRODUITS LIES A LA FISCALITE ECONOMIQUE		2018	2019	2020	Ecart 2019-2020 en €	Ecart 2019-2020 en %
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	24,44 M€	27,16 M€	24,20 M€	-2,96 M€	-10,9%
	Compensation CVAE	0,00 M€	0,01 M€	0,01 M€	0,00 M€	/
	<b>Sous-total CVAE</b>	<b>24,44 M€</b>	<b>27,17 M€</b>	<b>24,20 M€</b>	<b>-2,96 M€</b>	<b>-10,9%</b>
	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	52,64 M€	51,26 M€	52,73 M€	1,47 M€	2,87%
	Rôles complémentaires CFE	0,00 M€	0,00041 M€	0,00000 M€	0,00 M€	/
	Rôles supplémentaires CFE	0,97 M€	1,21 M€	0,85 M€	-0,36 M€	-30,1%
	Compensation CFE	0,02 M€	0,79 M€	0,94 M€	0,15 M€	18,5%
	<b>Sous-total CFE</b>	<b>53,63 M€</b>	<b>53,26 M€</b>	<b>54,51 M€</b>	<b>1,25 M€</b>	<b>2,35%</b>
	<b>Sous-total CET</b>	<b>78,07 M€</b>	<b>80,43 M€</b>	<b>78,72 M€</b>	<b>-1,71 M€</b>	<b>-2,1%</b>
	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4,18 M€	4,60 M€	4,44 M€	-0,16 M€	-3,6%
	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER)	2,45 M€	2,59 M€	2,65 M€	0,06 M€	2,3%
	Allocation compensatrice exceptionnelle IFER - 2ème année	0,00 M€	3,10 M€	2,33 M€	-0,77 M€	-24,9%
	<b>Total produit impôts économiques</b>	<b>84,70 M€</b>	<b>90,72 M€</b>	<b>88,13 M€</b>	<b>-2,59 M€</b>	<b>-2,9%</b>

#### ❖ Evolution de la CVAE : - 10,9 %

Le produit de CVAE s'élève à 24,2 M€ en 2020 contre 27,17 M€ en 2019, soit une diminution de - 2,96 M€ (- 10,9 %).

Cette baisse s'explique principalement par une chute de la CVAE perçue sur les trois premiers dominants contributeurs à la CVAE que sont RENAULT, PSA et ARIANE GROUP à hauteur de - 1,8M€.

- S'agissant d'Ariane Group, les facteurs d'explication sont multiples. En effet, les commandes des satellites géostationnaires s'effondrent ; la concurrence avec SpaceX est exacerbée notamment d'un point de vue tarifaire, ce d'autant plus que le soutien des acteurs publics à Ariane Group représente à peine plus de 25 % de son marché tandis que ces proportions s'élèvent chez les concurrents à 57 % pour les Etats-Unis, 79 % pour la Russie et 89 % pour la Chine. De plus, le retard de livraison d'Ariane 6 a généré un surcoût de 230 M€ en 2020. Ce temps de latence a permis aux concurrents de se démarquer en termes de technologie et de tarifs. Enfin, un plan de

licenciement est attendu afin d'absorber les charges de personnel supplémentaires liées à la construction d'Ariane 6.

- Le groupe PSA est confronté à une baisse des ventes de 10 % en 2019 à laquelle s'ajoute une chute des ventes automobiles de -23,7 % en 2020 en Europe en raison de la crise sanitaire.
- En 2019, Renault affiche ses plus mauvais résultats financiers depuis une décennie et accuse 141 M€ de pertes nettes pour le groupe, -21,3 % des ventes suivis d'une perte de 8 Mds d'euros en 2020. Outre la crise institutionnelle du groupe, les difficultés de Nissan se cumulent depuis 2018 à cette tendance. Plus spécifiquement, le site de Flins est en cours de reconversion et va arrêter la production de véhicules.

De manière générale, en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, les entreprises ont utilisé la possibilité qui leur a été accordée de moduler leur acompte de CVAE.

En effet, le paiement de la CVAE s'effectue au moyen de deux acomptes au cours de l'année d'imposition. Le solde est ensuite versé l'année suivante.

Les facultés de modulation des acomptes ont été assouplies par le gouvernement avec une marge d'erreur augmentée à 30 % (au lieu des 10% légaux) pour le premier acompte et une marge d'erreur de 20 % pour le deuxième acompte<sup>3</sup>.

#### ❖ **Evolution de la CFE : + 2,3 %**

Le taux de la cotisation foncière des entreprises s'établit à 25,27% sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

Le produit fiscal (hors rôles supplémentaires et complémentaires et compensations) a progressé passant de 51,26M€ en 2019 à 52,73 M€ en 2020, soit une augmentation de +1,47M€.

Cette hausse résulte de la revalorisation annuelle de la valeur locative des biens immobiliers servant de base d'imposition à la CFE de + 1,2%. Ces modalités de calcul relatives au foncier expliquent la stabilité de cette taxe en dehors de crise économique exceptionnelle, la crise sanitaire n'ayant pas encore d'impacts sur le produit 2020.

#### ❖ **Evolution de la TASCOM : -3,6 %**

Le produit de TASCOM s'élève à 4,44 M€ en 2020 contre 4,6 M€ en 2019, soit une diminution de - 0,16 M€.

Cette taxe est due par tout magasin de commerce de détail existant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est au moins égal à 460 000 € et dont la surface de vente dépasse 400 m<sup>2</sup>.

Le montant de la taxe brute est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m<sup>2</sup>, de la superficie et de l'activité. Le chiffre d'affaires de référence pour l'année 2020 est celui de 2019.

---

<sup>3</sup> Communiqué de presse n°1037, 29 mai 2020.

La baisse de la TASCOM s'explique d'une part par la diminution du chiffre d'affaires des deux sociétés AUCHAN et CARREFOUR. En effet le produit de TASCOM de ces deux sociétés dominantes représente 23 % de l'ensemble de la TASCOM de la communauté urbaine. La diminution de leur chiffre d'affaires ainsi que la baisse de la surface de ventes de l'hypermarché CARREFOUR a généré une diminution du produit de TASCOM de - 0,16 M€ pour AUCHAN et de - 0,024 M€ pour CARREFOUR.

D'autre part, la baisse de la TASCOM résulte de la diminution des surfaces de vente à hauteur de - 4,71 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

❖ **Evolution de l'IFER : +2,3 % (hors allocation compensatrice exceptionnelle)**

L'IFER s'établit à 2,65 M€ en 2020 contre 2,59 M€ en 2019, soit une augmentation de +2,3 % hors allocation compensatrice exceptionnelle.

Pour rappel, la fermeture de la centrale EDF en 2017 avait engendré en 2018 une perte annuelle de l'ordre de 3,45 M€ d'IFER.

Cette perte a généré pour la Communauté urbaine un droit à compensation dégressif (90% en 2019, 75 M€ en 2020 et 50 % en 2021), soit :

**Montant de la compensation exceptionnelle d'IFER entre 2019 et 2021**

	2019	2020	2021
Mode de calcul	90 % de la perte	75 % de la compensation 2019	50 % de la compensation 2019
Montant de la compensation	3 104 219 €	2 328 164 €	1 552 109 €

**L'année 2021 est la dernière année de perception de cette compensation.**

### 3.3.2 « Dotations, participations, subventions, compensations fiscales » : hausse de + 2,3 %

Afin de mettre en évidence leur évolution dans les recettes de fonctionnement, une approche regroupant l'ensemble des dotations, des participations, des subventions et des compensations fiscales des chapitres 73 et 74 est présentée, sous la forme d'un groupe de recettes.

Ce groupe s'élève à 74,66 M€ en 2020 contre 73,02 M€ en 2019 soit une augmentation de +1,64 M€ (+2,3 %). Cette hausse est récurrente et va certainement s'accroître en 2021 avec la diminution de la fiscalité compensée par des dotations de l'Etat (poursuite de la réforme de la TH, réduction de CFE au profit des établissements industriels, ...).

Ainsi, les compensations des pertes de fiscalité (hors allocation compensatrice d'IFER) ont augmenté de + 62,2 % passant de 2,07 M€ en 2018 à 3,36 M€ en 2020 :

- Compensation des produits de CVAE et CFE perdus générée par les exonérations accordées par l'Etat : 0,94 M€ contre 0,79 M€ en 2019 ;
- Compensation des produits de TH perdus consécutive à la réforme : 2,42 M€ contre 2,27 M€ en 2019.

Nature/ Compte	Libellé	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020 en €	Evolution 2019-2020 en %	
74124	Dotation d'intercommunalité	15 244 131	15 308 033	15 445 811	137 778	0,90%	DOTATIONS
74126	Dotation de compensation	28 446 280	27 796 831	27 291 572	-505 259	-1,82%	
7461	DGD	0	51 625	154 950	103 325	200,15%	
748313	DCRTP	5 359 863	5 239 800	5 182 987	-56 813	-1,08%	
73221	FNGIR	7711382	7711382	7711382	0	0,00%	
<b>Dotations</b>		<b>56 761 656</b>	<b>56 107 671</b>	<b>55 786 702</b>	<b>-320 969</b>	<b>-0,57%</b>	
74712	Participations Etat - Emplois d'avenir	-3 518	0	0	0	/	PARTICIPATIONS
74718	Participations - Etat -Autres	537 135	488 562	532 112	43 550	8,91%	
7472	Participation - Régions	186 671	72 627	0	-72 627	-100,00%	
7473	Participation - Départements	-189 254	170 022	243 542	73 520	43,24%	
74741	Participations - Communes membres du groupement	99 902	78 024	5 993	-72 031	-92,32%	
74758	Participations - Autres groupements	0	41 750	0	-41 750	-100,00%	
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	14 225	58 768	1 380	-57 388	-97,65%	
7478	Participations - Autre organismes	2 624 539	3 844 488	5 093 699	1 249 211	32,49%	
<b>Participations</b>		<b>3 269 699</b>	<b>4 754 240</b>	<b>5 876 724</b>	<b>1 122 485</b>	<b>23,61%</b>	
74833	Etat - Compensation CVAE et CFE	18 605	791 434	941 645	150 211	18,98%	COMPENSATIONS
74834	Etat - Compensation exonération TF	0	0	267	267	/	
74835	Etat - Compensation TH	2 055 166	2 274 957	2 422 620	147 663	6,49%	
748388 puis 748315	Etat - Compensation des pertes d'IFER	0	3 104 219	2 328 164	-776 055	-25,00%	
<b>Compensations</b>		<b>2 073 771</b>	<b>6 170 610</b>	<b>5 692 696</b>	<b>-477 914</b>	<b>-7,75%</b>	
7328	AC Fonctionnement régularisation	2 716 530	0	691 828	691 828	/	DIVERS
73211	AC Fonctionnement	5 445 811	5 590 509	5 590 509	0	0,00%	
744	FCTVA	398 106	394 189	1 024 584	630 395	159,92%	
<b>Fiscalité reversée</b>		<b>8 560 447</b>	<b>5 984 698</b>	<b>7 306 920</b>	<b>1 322 223</b>	<b>22,09%</b>	
<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>70 665 573</b>	<b>73 017 218</b>	<b>74 663 043</b>	<b>1 645 825</b>	<b>2,25%</b>	

## ❖ Evolution des dotations

Les dotations de l'Etat regroupent la dotation d'intercommunalité (DI), la dotation de compensation (DC), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le montant des recettes relevant de ce groupe s'élève à 55,79 M€ en 2020 contre 56,11 M€, soit une baisse de - 0,57 %.

### ➤ Evolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : - 0,84 %

La DGF est constituée par :

- la dotation d'intercommunalité (DI) ;
- la dotation de compensation (DC).

En 2020, la DGF s'élève à 42,74 M€ en 2020 contre 43,10 M€ en 2019, soit une baisse de - 0,36 M€ (- 0,8 %).

Entre 2018 et 2020, la DGF a connu une évolution négative de - 2,17% passant de 43,69 M€ à 42,74 M€ (-0,95 M€).

Cette dégradation s'explique par la baisse annuelle de la composante dotation de compensation de la DGF. En 2020, la DC diminuait de - 1,82 % par rapport à l'année 2019 (- 2% entre 2018 et 2019).

La Communauté urbaine a continué de bénéficier en 2020 du seuil de garantie au titre de la DI compte tenu d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui a été maintenu au-dessus du seuil de 0,35.

La dotation d'intercommunalité, dès lors que le CIF de la Communauté urbaine reste supérieur au seuil de garantie de 0,35, continue de bénéficier de ce mécanisme de garantie et intègre par ailleurs, la variable de croissance de la population laquelle croît chaque année sur le territoire, justifiant ainsi l'augmentation de la dotation d'intercommunalité. Les communautés dont le CIF est supérieur à 0,5 perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente. Pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, le niveau du CIF de référence pour bénéficier de cette garantie est de 0,35.

Toutefois, il est à noter que le taux du CIF est proche du seuil de 0,35. Ce niveau est impacté par le montant important des attributions de compensation reversé aux communes de l'ordre de 69,87 M€ en 2020 (avec les attributions de compensation au titre des années antérieures).

➤ **Une baisse persistante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : baisse de -1,08 %**

La DCRTP s'élève à 5,18 M€ en 2020 contre 5,24 M€ en 2019, soit une diminution - 1,08 %.

Jusqu'en 2019, la DCRTP était figée. Elle a été créée initialement pour compenser la suppression de la taxe professionnelle et était maintenue en valeur absolue bien que décroissante du fait de l'inflation et ne bénéficiant plus de la dynamique de croissance liée aux évolutions de bases et de taux.

En 2020, elle est finalement amputée de 0,12M€ conformément aux dispositions prévues dans la loi de finances et s'avère être une ressource en baisse pour les années à venir.

➤ **Stabilité du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Contrairement à la DCRTP, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste préservé et stable à 7,71 M€.

En application du point 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, le FNGIR a été créé pour limiter les disparités provoquées par le remplacement de la taxe professionnelle par de nouvelles taxes collectées différemment (la contribution économique territoriale, constituée de la CVAE et de la CFE). Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER-perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les communes et les EPCI recevant une contribution économique territoriale (CET) plus importante que leur ancienne taxe professionnelle, versent le surplus à ce fonds, réparti entre les collectivités qui touchent une CET inférieure à leur ancienne taxe.

❖ **Evolution des participations des autres collectivités et des autres organismes**

Ce sous-groupe reprend les participations ainsi que les subventions dont a bénéficié la Communauté Urbaine.

En 2020, ces recettes se sont élevées à 5,88 M€ contre 4,75 M€ en 2019, soit une augmentation de + 1,12 M€.

Les participations et les subventions ont évolué de manière disparate.

La participation du Département des Yvelines a augmenté de + 0,07 M€.

Les participations des « autres organismes » progressent de + 1,24 M€ passant de 3,84 M€ en 2019 à 5,09M€ en 2020. Parmi les montants les plus significatifs en 2020, figurent les reversements de VALOSEINE<sup>1</sup> (2,98M€), du SIDOMPE<sup>4</sup> (0,04M€), de la Direction régionale des

---

<sup>1</sup> VALOSEINE gère le traitement, l'élimination, le transfert et la valorisation des déchets ménagers.

<sup>4</sup> Le SIDOMPE est le syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie.

affaires culturelles (DRAC) (0,1M€), du contrat d'éducation artistique (CLEA ; 0,07M€), les subventions de la caisse d'allocations familiales des Yvelines au titre des aires des gens du voyage (0,1M€), les subventions de transport d'Ile-de-France mobilités au titre des navettes spécifiques de transport mises en place sur le territoire (0,1M€).

Toutefois, dans le même temps, Il est observé un recul des partenaires publics que sont la Région et les communes membres. Ainsi les participations des communes membres s'élèvent à 5 k€ contre 0,08 M€ en 2019. La Région n'a versé aucune participation en 2020 alors qu'en 2019 elle s'élevait à 0,07 M€.

❖ **Evolution des compensations fiscales de l'Etat au profit de la Communauté urbaine : baisse de -7,75%**

L'Etat compense en totalité les conséquences des réformes fiscales sur les recettes des collectivités territoriales.

En 2020, l'Etat a ainsi attribué à la Communauté urbaine :

- 0,94 M€ au titre de la compensation de la CFE et de la CVAE (contre 0,79 M€ en 2019) ;
- 2,42 M€ au titre de la compensation de la TH (contre 2,27 M€ en 2019) ;
- 2,33 M€ au titre des pertes d'IFER (contre 3,10 M€ en 2019).

Cette baisse résulte de la diminution de l'allocation compensatrices d'IFER. L'année 2020 est la seconde année de versement de cette compensation prévue pour trois ans. Ainsi, en 2022, la Communauté urbaine ne percevra plus aucune allocation compensatrice d'IFER de la part de l'Etat concernant la centrale électrique de Porcheville.

❖ **Evolution du fonds de compensation de TVA (FCTVA) : +160 %**

En 2020, le FCTVA augmente de + 0,63 M€ passant de 0,39 M€ en 2019 à 1,02 M€ en 2020.

Cette forte hausse résulte de l'intégration en 2020 de demande de régularisations de fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée, concernant des dépenses relatives à l'exercice 2019 cumulées à celles de l'année 2020.

### 3.3.3 Les autres recettes de fonctionnement

#### Evolution des autres recettes de fonctionnement de 2018 à 2020

Chapitre	Libellé	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020 en €	Evolution 2019-2020 en %
013	Atténuation de charges	395 769	949 175	909 511	-39 664	-4%
70	Produits des services	5 358 457	7 008 970	11 368 411	4 359 441	62%
75	Autres produits de gestion courante	4 010 830	2 015 037	4 060 860	2 045 823	102%
76	Produits financiers	61 948	55 659	49 229	-6 430	-12%
77	Produits exceptionnels	2 760 846	1 935 324	8 344 678	6 409 355	331%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 192 081</b>	<b>11 014 990</b>	<b>23 823 178</b>	<b>12 808 189</b>	<b>116%</b>

#### ❖ Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses 11,37 M€ (+ 62 %)

Le chapitre 70 est composé essentiellement de recettes perçues au titre de la compétence déchets. Il s'élève à 11,37 M€ en 2020 contre 7 M€ en 2019. Il s'agit notamment de la redevance spéciale des déchets professionnels (0,60 M€), des droits d'accès aux déchetteries (0,42 M€), du bail de la société EMTA sur le site d'enfouissement de déchets ultimes de Guitrancourt (7,25 M€).

Ainsi, outre l'enfouissement des déchets ultimes, la société EMTA dans le cadre de son bail, verse une redevance issue des déchets traités sur le site de Guitrancourt permettant de produire du biogaz (6,06 M€).

Par ailleurs, des droits au stationnement<sup>1</sup> (1,21 M€ contre 0,9 M€ en 2019) et des droits d'entrée aux piscines du territoire de la Communauté urbaine (0,65 M€ en 2020 contre 1 M€ en 2019) sont également perçus. La baisse des recettes des entrées aux piscines est liée à leur fermeture pendant les différents confinements qui ont eu lieu en 2020.

Le solde porte sur les entrées à la patinoire, au parc aux étoiles, au théâtre de la Nacelle ainsi qu'à l'École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre (ENMDT).

Cette répartition est stable d'une année sur l'autre même si une nette amélioration des recettes de stationnement est constatée entre 2019 et 2020 (+ 0,59 M€).

#### ❖ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 4,06 M€ (+102%)

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à 4,06 M€ en 2020 contre 2,01 M€ en 2019, soit une progression de 2,05 M€.

L'essentiel de ces produits (3,1 M€) concerne la compétence déchets avec la perception de multiples recettes issues du traitement des déchets qui se sont accrues de 1,4 M€ soit + 82,47%.

<sup>1</sup> Redevance pour le stationnement sur certains parkings et aires de stationnement comme les parcs-relais de certaines gares ferroviaires dont la CU est propriétaire.

Outre les reversements au chapitre 74 des syndicats SIDOMPE et VALOSEINE (3,02 M€, +5,96%) qui assument une partie du traitement des déchets du territoire, la Communauté urbaine perçoit également des recettes au chapitre 75 au titre des déchets qu'elle prend directement en charge sur le reste du territoire.

Par ailleurs, des éco-organismes agréés par l'Etat versent des soutiens à la CU mais également aux SIDOMPE et VALOSEINE (qui les reversent par la suite à la Communauté urbaine au chapitre 74 : 2,2 M€) en fonction des tonnages valorisés selon des critères de performance officiels (éco-organismes chapitre 75 : 1,35 M€ soit une augmentation de 0,92 M€ ou + 212,69 %).

La Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF) verse une indemnité au titre de leurs déchets pris en charge par la Communauté urbaine (1,29M€). Les volumes supplémentaires de la CCPIF pris en charge entre 2019 et 2020 ont généré une augmentation des recettes de 0,48 M€ soit + 58 %.

La redevance d'occupation du domaine public liée aux divers centres aquatiques s'élève quant à elle, à 0,36 M€ comprenant des rattrapages des années antérieures qui expliquent la croissance de ce poste de 0,36 M€, la recette résultant véritablement de l'exercice 2020, s'élevant à 0,13 M€.

Les différents loyers perçus par la Communauté urbaine s'élèvent à 0,29 M€, au regard des rattrapages des années antérieures inclus, soit une croissance de ce poste de + 0,04 M€ (+ 15 %).

Enfin, les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage ont baissé de 35 % passant de 0,020 M€ en 2019 à 0,013 M€ en 2020.

#### ❖ **Chapitre 77 : produits exceptionnels 8,34 M€ (+ 331 %)**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8,34 M€ en 2020 contre 1,94 M€ en 2019, soit une progression de 6,4 M€.

Les produits exceptionnels sont imprévisibles et variables d'une année sur l'autre du fait de leur caractéristique.

#### **Principaux postes du chapitre 77 en 2020**

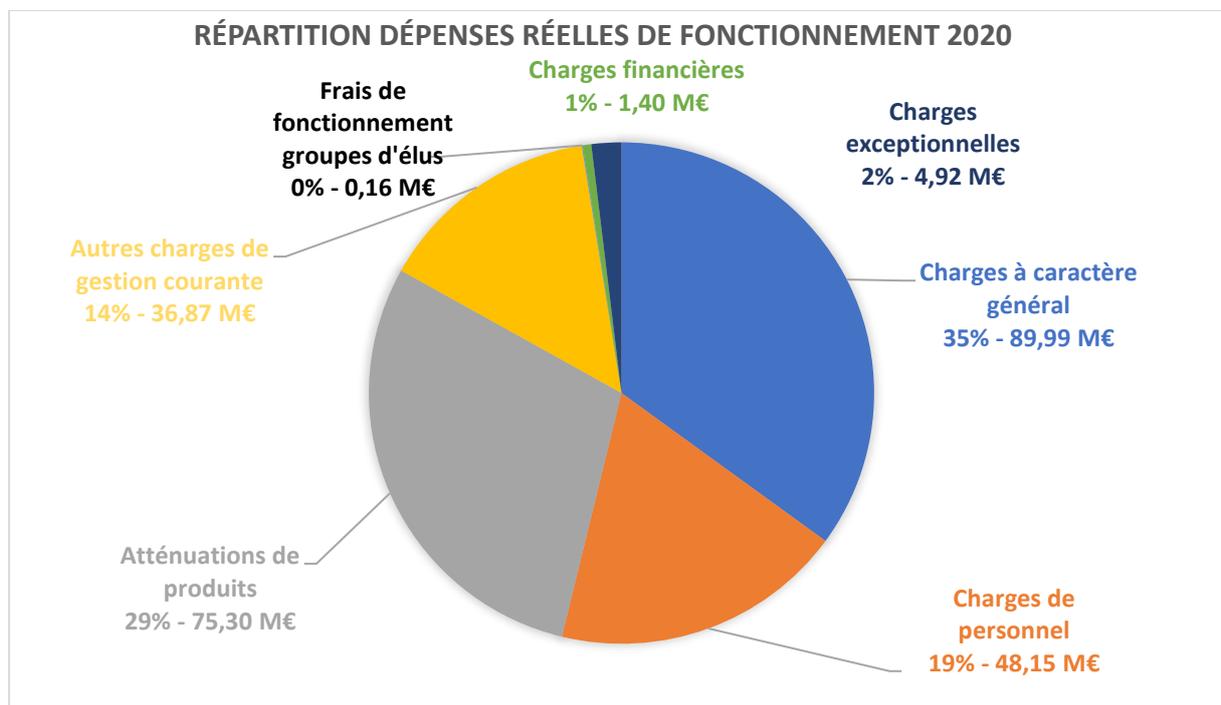
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Apurements de rattachements de charges	6 241 909,64
Produits de cessions	1 743 595,00
Restitution de fonds statutaires AUDAS	182 938,82
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	114 464,63
Indemnités d'assurance	27 517,38
Autres produits exceptionnels	34 252,71
<b>TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>8 344 678,18</b>

En 2020, ce chapitre a principalement enregistré des opérations comptables d'apurements inhérentes aux rattachements de charges (6,24 M€) ainsi que des produits de cessions (1,74 M€) avec notamment celles du centre de tri des Closeaux à Mantes-la-Jolie (0,63 M€), de l'ancien hôtel des impôts à Mantes-la-Jolie (0,98 M€) et du site du Data Center - phase 1 à Aubergenville (0,11 M€).

### 3.4. Les dépenses de fonctionnement

#### Evolution des dépenses de fonctionnement

Chap. / art.	Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	101 472 804,61	93 961 923,41	95 781 830,00	89 990 309,41	93,95%	-4,23%
012	Charges de personnel	47 325 941,59	48 387 156,14	49 259 177,00	48 152 313,73	97,75%	-0,49%
014	Atténuations de produits	75 671 906,70	71 967 285,35	77 306 493,00	75 308 343,38	97,42%	4,64%
65	Autres charges de gestion courante	28 664 766,92	37 388 797,13	37 662 748,00	36 871 133,84	97,90%	-1,38%
656	Frais fonctionnement groupes d'élus	108 875,00	139 443,63	225 500,00	161 355,78	71,55%	15,71%
66	Charges financières	1 487 521,66	1 511 523,87	1 591 000,00	1 395 398,96	87,71%	-7,68%
67	Charges exceptionnelles	1 025 006,21	879 275,63	5 177 900,00	4 917 635,64	94,97%	459,28%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	533 750,00	0,00	0,00	/	-100,00%
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>255 756 822,69</b>	<b>254 769 155,16</b>	<b>267 004 648,00</b>	<b>256 796 490,74</b>	<b>96,18%</b>	<b>0,80%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	11 091 634,37	13 435 948,75	10 908 768,00	13 317 532,76	122,08%	-0,88%
023	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	10 483 003,79	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>266 848 457,06</b>	<b>268 205 103,91</b>	<b>288 396 419,79</b>	<b>270 114 023,50</b>	<b>93,66%</b>	<b>0,71%</b>



Les dépenses de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2020 de la Communauté urbaine représentent 256,79 M€ soit une hausse de +0,8% par rapport à 2019 avec 254,77 M€ (255,76 M€ en 2018).

Cependant, différentes prestations de service en matière de voirie, par exemple, n'ont pas pu être effectuées, au regard des difficultés liées à la crise sanitaire (balayage mécanique, vidage des corbeilles en matière de propreté urbaine ...).

Il est à noter que la Communauté urbaine n'a pas été soumise durant l'ensemble de l'année 2020 à l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement via le dispositif dit de « contrat Cahors », ce dernier ayant été suspendu. La reprise de celui-ci n'a pas encore été officiellement annoncée par le Gouvernement.

### **3.4.1 Chapitre 011 : charges à caractère général : 89,99 M€ (-4,2%)**

Les charges à caractère général constituent les dépenses courantes de la Communauté urbaine (consommables, prestations de service, petits équipements, ...). En 2020, elles constituent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre). Au sein de ce chapitre, les prestations de services liées à l'exercice de la compétence déchets et les dépenses relatives à la voirie représentent respectivement 48 % et 23 % des charges à caractère général.

**Le volume des charges à caractère général est exceptionnellement bas en 2020 au regard de la crise sanitaire** qui a eu des conséquences sur la consommation des crédits par les directions. Avec 89,99 M€ de dépenses en 2020 elles s'éloignent de la moyenne 2018-2019 de l'ordre de 97,72 M€. Il est à noter que l'année 2018 est particulière car l'ensemble des dépenses relatives aux conventions avec Ile-de-France mobilités (8,2 M€) était intégrée dans le chapitre 011 avant d'être réimputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Les charges à caractère général constituent un poste de dépense que l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements s'efforcent de maîtriser afin de dégager des marges de manœuvre (autofinancement) vers l'investissement.

### **3.4.2 Chapitre 012 : charges de personnel : 48,15 M€ (-0,49%)**

Les charges de personnel sont constituées principalement de la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la Communauté urbaine et des cotisations correspondantes (Urssaf, retraite, Pôle emploi...). **Les charges de personnel représentent 19 % des dépenses de fonctionnement, contre 39,6 % pour les groupements de plus de 300 000 habitants en 2019 (dernière année de référence connue).** Les charges de personnel s'avèrent maîtrisées depuis de la création de la Communauté urbaine.

A cet effet, les charges de personnel connaissent en 2020 un volume de dépenses inférieur à celui réalisé en 2019, soit 48,15 M€ et une baisse de - 0,49 %.

Cette diminution s'explique notamment par un *turn-over* du personnel de 12,3 % en 2020 et d'une stabilité des effectifs.

### **3.4.3 Chapitre 014 : atténuations de produits : 75,31 M€ (+ 4,6%)**

Les atténuations de produits constituent, après les charges à caractère général, les principales dépenses réelles de fonctionnement du budget principal soit 30 % des dépenses.

Elles sont essentiellement matérialisées par les flux financiers entre les communes et la Communauté urbaine comme suit :

- **Les attributions de compensation** : 69,87 M€ dont 66,9 M€ au titre de l'année 2020 et 2,97 M€ au titre des années antérieures<sup>5</sup> ; soit 27,20 % des dépenses de fonctionnement ;
- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : 4,22 M€ ;
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : 1 M€ ;

#### Evolution des prélèvements pour reversement de fiscalité

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en % 2018-2020
Attributions de compensation	69,79 M€	66,18 M€	69,87 M€	+0,11 %
FPIC	4,71 M€	4,59 M€	4,22 M€	-10,40 %
DSC	1,00 M€	1,0 M€	1,0 M€	0,00 %
<b>Total</b>	<b>75,50 M€</b>	<b>71,77 M€</b>	<b>75,09 M€</b>	<b>-0,54 %</b>

Les attributions de compensation votées en 2020 demeurent provisoires. En effet, différentes évaluations de charges ont été effectuées entre 2018 et 2019 mais n'ont pas été entérinées par un rapport de CLECT.

Les attributions de compensation grèvent le budget principal de la Communauté urbaine et n'ont pas permis de financer les compétences transférées. En 2020, l'ensemble des compétences transférées, à l'exception du développement économique, de l'eau et de l'assainissement (ces deux dernières étant assujetties à un budget annexe) sont déficitaires. Les atténuations de produits ont augmenté entre 2019 et 2020 de 4,64 %, au regard notamment de nouvelles évaluations de charges effectuées et prises en compte parmi lesquelles la distribution publique d'électricité ou bien encore les parcs de stationnement.

Le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversement de fiscalité (0,12 M€), de reversement de taxe additionnelle à la taxe de séjour (Société Grand Paris) pour un montant de 0,07 M€ et de dégrèvements de taxe GEMAPI et de TASCOM à hauteur de 0,04 M€.

#### **3.4.4 Chapitre 65 : Les charges de gestion courante : 36,87 M€ (-1,4%)**

Les autres charges de gestion courante sont composées des participations aux partenaires et/ou organismes extérieures de la collectivité, des subventions versées aux associations et des indemnités des élus. Les autres charges de gestion courante représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement et ont diminué – 0,52 M€, entre 2019 et 2020.

<sup>5</sup> 2,97 M€ au titre des attributions de compensation de neutralisation fiscale 2016

### 3.4.4.1 Les subventions aux associations :

#### Subventions versées en 2020 par nature d'activité des associations

Nature de l'association	Montants attribués en 2020
Autres	130 000,00 €
Culture	830 000,00 €
Développement agricole et environnement	338 328,00 €
Emploi et insertion	1 293 308,40 €
Formation et enseignement supérieur	
Habitat et logement	152 890,00 €
Prévention des déchets	86 500,00 €
Sport	365 100,00 €
Tourisme	450 000,00 €
Politique de la ville	692 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 338 226,40 €</b>

Les subventions aux associations constituent près de 12 % des autres charges de gestion courante. Les domaines sport/culture et emploi, insertion/formation, enseignement représentent 57 % de ces subventions.

### 3.4.4.2 Les participations aux organismes extérieurs :

Les participations à des organismes extérieurs représentent 29,62 M€, soit 80 % des autres charges de gestion courante.

Les trois principaux types de participations portent sur le contingent incendie versé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (14,45 M€), les conventions partenariales avec Ile-de-France mobilités (7,96 M€) et les contributions aux syndicats (7,03 M€).

### 3.4.4.3 Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante sont également composées des indemnités aux élus à hauteur de 1,76 M€ ainsi que de diverses dépenses à hauteur de 1,15 M€ (dont 0,86 M€ de prise en charge du déficit de fonctionnement du budget annexe immobilier d'entreprises et 0,26 M€ de reversements de recettes à la Communauté de communes des Portes d'Ile de France concernant les déchets au titre de soutiens et de la valorisation).

### 3.4.5 Chapitre 66 : charges financières : 1,39 M€ (-7,7 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette, liés aux différents emprunts contractés par la Communauté urbaine et hérités des anciens EPCI avant sa création en 2016.

Les charges financières ont diminué entre 2018 et 2020 de - 0,09 M€, soit -6,19 %. Les charges financières représentent 0,54 % des dépenses réelles de fonctionnement 2020.

### 3.4.6 Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 4,92 M€ (+ 459 %)

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées en 2020 d'opérations de régularisation portant sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont dû être effectuées concernant des prestations en matière de déchets à hauteur de 4,7 M€ (correction de titres réémis en HT notamment).

Les charges exceptionnelles représentent 1,91 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020, soit une dépense moyenne de 1 M€. Elles ont évolué au regard des éléments susvisés de + 3,9 M€ entre 2018 et 2020, soit une augmentation de près de + 459 %.

Cette tendance reste cependant exceptionnelle, puisqu'il s'agit de régularisations, une diminution de ces charges étant attendue dès 2021.

### 3.5 Les recettes d'investissement

#### Evolution des recettes d'investissement

Chap. / art.	Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
10	Dotations et fonds divers hors 1068	12 466 260,26	11 146 934,18	11 772 321,00	15 333 650,70	0,00	130,25%	37,56%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 832 005,75	100 439,79	5 375 400,71	5 375 400,71	0,00	100,00%	5251,86%
13	Subventions d'investissement	15 707 564,08	9 328 536,22	30 642 101,05	16 245 539,75	6 544 857,09	53,02%	74,15%
20	Immobilisations incorporelles	1 814,40	14 550,00	0,00	69 252,80	0,00	/	375,96%
204	Subventions d'investissement versées	40,00	0,00	699 661,00	699 660,24	0,00	100,00%	/
21	Immobilisations corporelles	1 134,12	3 847 792,13	0,00	49 436,93	0,00	/	-98,72%
23	Immobilisations en cours	0,00	134 854,38	685 279,00	881 587,56	0,00	128,65%	553,73%
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449	20 078 890,36	25 013 870,00	41 679 355,44	20 047 356,50	20 001 200,00	48,10%	-19,86%
16449	Emprunt revolving	0,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	100,00%	/
27	Autres immobilisations financières	8 771 779,06	1 282 690,33	51 750,00	15 924,00	0,00	30,77%	-98,76%
024	Produits des cessions	0,00	0,00	5 443 921,00	0,00	0,00	0,00%	/
4582	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	10 568,96	3 154 321,16	166 245,16	1 766 372,19	5,27%	1472,96%
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 879 488,03</b>	<b>50 880 235,99</b>	<b>107 504 110,36</b>	<b>66 884 054,35</b>	<b>28 312 429,28</b>	<b>62,22%</b>	<b>31,45%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	11 091 634,37	13 435 948,75	10 908 768,00	13 317 532,76	0,00	122,08%	-0,88%
041	Opérations patrimoniales	96 490,17	2 273 970,78	16 300 000,00	13 761 979,21	0,00	84,43%	505,20%
021	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	10 483 003,79	0,00	0,00	0,00%	/
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>		<b>82 067 612,57</b>	<b>66 590 155,52</b>	<b>145 195 882,15</b>	<b>93 963 566,32</b>	<b>28 312 429,28</b>	<b>64,72%</b>	<b>41,11%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	4 673 180,76	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>82 067 612,57</b>	<b>71 263 336,28</b>	<b>145 195 882,15</b>	<b>93 963 566,32</b>	<b>28 312 429,28</b>	<b>64,72%</b>	<b>31,85%</b>

Les recettes réelles d'investissement 2020 de la Communauté urbaine (hors reports) représentent 66,88M€ et sont en hausse de 31,4 % par rapport à l'année 2019 (+ 16 M€).

Les recettes réelles d'investissement de la Communauté urbaine pour financer ses projets sont composées, hors reports de :

- Les dotations et fonds divers : 15,3 M€, soit une augmentation de + 4,2 M€ et + 37,56 % par rapport à l'année 2019) dont notamment :
  - o le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : passant de 5,18 M€ en 2019 à 10,67 M€ en 2020 au regard d'un rattrapage des recettes à percevoir et d'une augmentation des dépenses d'investissement éligibles ;
  - o la taxe d'aménagement : passant de 5,97 M€ en 2019 à 4,66 M€ en 2020 soit - 21,94% ;
- Les subventions d'investissement (Etat, Département, Région, Europe) : 16,2 M€, soit une augmentation de +6,9 M€ et 74,1 % par rapport à l'année 2019 ; ce poste intègre également les attributions de compensation d'investissement reçues des communes

ayant demandé à bénéficier de la ventilation investissement/fonctionnement (soit 3,97 M€ en 2019 contre 4,95 M€ en 2020)

- Un emprunt dont le contrat a été signé fin 2020 : 20 M€, soit une baisse de - 5 M€ et - 19,86 % par rapport à l'année 2019 ;
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 5,4 M€ en très nette augmentation par rapport à 2019, ce dernier ne représentant que 0,1 M€ ;
- Un emprunt revolving (emprunt utilisable comme une ligne de trésorerie) de 8 M€ ;
- Des dépenses diverses d'investissement à hauteur de 2 M€.

L'augmentation de 31,45 % est principalement liée à l'augmentation des subventions d'investissement à hauteur de 6,91 M€ (hors reports), soit 74,15 % et un emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie à hauteur de 8 M€, qui a été utilisé en juillet 2020.

Les recettes d'investissement mettent en exergue la fragilité des capacités financières annuelles de la Communauté urbaine pour financer ses investissements. En l'espèce, il est important de préciser que l'EPCI est obligé de recourir chaque année à un emprunt, soit 21,8 M€ contractés en moyenne entre 2018 et 2020. Sans emprunt, les recettes réelles d'investissement de la Communauté urbaine oscille entre 50 M€ et 30 M€ entre 2018 et 2020, ce qui s'avère insuffisant pour porter l'ensemble de ses projets d'investissement.

L'autofinancement de la Communauté urbaine est donc un élément fondamental qu'il convient de maintenir, voire de faire évoluer dans les années à venir, si l'EPCI souhaite continuer à mener une politique d'investissement ambitieuse<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> La Communauté urbaine ne peut en l'état, sans emprunter davantage, dépenser plus de 80 M€ par an.

### 3.6 Les dépenses d'investissement

#### Evolution des dépenses d'investissement

Chap. / art.	Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
20	Immobilisations incorporelles	6 231 966,65	6 453 856,20	14 983 388,00	9 011 114,26	3 358 899,57	60,14%	39,62%
204	Subventions d'investissement versées	2 902 235,68	1 701 205,99	8 587 427,66	2 029 244,31	4 486 281,92	23,63%	19,28%
21	Immobilisations corporelles	10 886 855,03	25 619 401,57	29 804 465,30	15 492 919,37	8 844 512,31	51,98%	-39,53%
23	Immobilisations en cours	28 356 042,87	35 425 653,56	47 480 313,54	33 928 169,09	8 696 090,68	71,46%	-4,23%
10	Dotations et fonds divers	74 598,79	249 327,63	442 000,00	243 903,05	0,00	55,18%	-2,18%
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	203 906,00	98 928,61	104 976,00	48,52%	/
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449	4 592 556,90	5 317 149,27	6 608 630,69	6 266 215,49	1 630,69	94,82%	17,85%
16449	Emprunt revolving	0,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	100,00%	/
26	Immobilisations financières	200 000,00	115 072,00	550 516,00	259 516,00	291 000,00	47,14%	125,52%
27	Autres immobilisations financières	8 794 125,75	1 685,14	1 051 750,00	252 336,10	751 524,00	23,99%	14874,19%
4581	Opérations pour compte de tiers	22 616,96	184 472,19	3 004 376,44	1 666 200,25	62 069,44	55,46%	803,23%
<b>DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>62 560 998,63</b>	<b>75 067 823,55</b>	<b>120 716 773,63</b>	<b>77 248 546,53</b>	<b>26 596 984,61</b>	<b>63,99%</b>	<b>2,91%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	654 168,69	1 976 126,24	127 581,00	881 879,70	0,00	691,23%	-55,37%
041	Opérations patrimoniales	96 490,17	2 273 970,78	16 300 000,00	13 761 979,21	0,00	84,43%	505,20%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>		<b>63 311 657,49</b>	<b>79 317 920,57</b>	<b>137 144 354,63</b>	<b>91 892 405,44</b>	<b>26 596 984,61</b>	<b>67,00%</b>	<b>15,85%</b>
001	Déficit d'investissement reporté	14 558 967,27	0,00	8 051 527,52	8 051 527,52	0,00	100,00%	/
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>77 870 624,76</b>	<b>79 317 920,57</b>	<b>145 195 882,15</b>	<b>99 943 932,96</b>	<b>26 596 984,61</b>	<b>68,83%</b>	<b>26,00%</b>

Les dépenses réelles d'investissement 2020 sont de 77,25 M€, en augmentation de + 2,18 M€ et + 2,9 % par rapport à 2019.

Malgré le contexte sanitaire, la Communauté urbaine a maintenu un niveau d'investissement élevé. Cependant, on constate un taux d'exécution des dépenses d'investissement de 64 % au regard d'une préparation budgétaire 2020 éloignée des capacités financières de la Communauté urbaine (56 % en 2019). En effet, il était budgété 120,7 M€ alors que l'EPCI n'a jamais réalisé plus de 80 M€. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est cependant plus favorable en 2020 qu'en 2019. Il se rapproche d'un niveau de réalisation à atteindre, compris entre 75% et 80%.

**La section d'investissement présente un déficit de 8 M€ qui renforce la nécessité de déterminer dans les années à venir des dépenses davantage en adéquation avec les recettes afin d'en améliorer la soutenabilité financière ainsi que le taux d'exécution.**

Les dépenses d'investissement sont principalement composées des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23), en l'espèce les immobilisations incorporelles, les subventions d'équipement versées, les immobilisations corporelles et en cours qui représentent 60,4 M€ et 78,3 % des dépenses réelles d'investissement.

Parallèlement, le capital de la dette remboursé chaque année s'élève à 6,3 M€ et est en hausse de + 0,9 M€ entre 2019 et 2020. Il est à noter une dépense d'investissement de 8 M€, relative à un emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie évoqué *supra* qui a été utilisé en juillet 2020.

Les autres dépenses d'investissement n'appellent que peu de remarques et représentent 2,5M€ (dont notamment 1,47 M€ de travaux effectués pour le compte du Syndicat d'énergie des Yvelines 0,25 M€ versés pour le fonds de résilience Ile-de-France, 0,25 M€ de prise de participation au capital de la société d'économie mixte patrimoniale Satory et 0,24 M€ de remboursements portant sur de recettes de taxe d'aménagement perçues).

### 3.7 L'endettement

Pour financer ses investissements 2020, la Communauté Urbaine a mobilisé :

- Un financement bancaire (par emprunt revolving) à hauteur de 8 M€ souscrit en 2019, mobilisé en 2020, provenant de La Banque Postale ;
- Deux financements bancaires à hauteur de 20 M€ auprès du Crédit Agricole :
  - 15 M€ à 0,68 % ;
  - 5 M€ à 0,62 %.

Pour rappel, 20 M€ ont été contractés, par ailleurs, fin 2020 et mobilisés le 31 mars 2021 au moyen d'un emprunt de la Société Générale, au taux de 0,62%.

Au 31 décembre 2020, l'encours à rembourser s'élevait à 106,4 M€<sup>7</sup> structuré comme suit :

- Type de taux :

Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Fixe	84 929 984,95	79,81%
Indexé	21 487 197,76	20,19%
<b>Total</b>	<b>106 417 182,71</b>	<b>100,00%</b>

- Prêteur :

Banque	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Caisse d'Épargne	30 045 588,53	28,23%
Crédit Agricole	28 035 018,08	26,34%
La Banque Postale	19 450 000,00	18,28%
Sté de Fin. Local	13 653 192,29	12,83%
Banque des Territoires	8 824 683,99	8,29%
Crédit Mutuel	3 888 816,14	3,65%
Société Générale	1 399 883,80	1,32%
BNP Paribas	1 119 999,88	1,05%
<b>Total</b>	<b>106 417 182,71</b>	<b>100,00%</b>

- Tranche de taux :

Tranche de taux	Capital restant dû au 31/12/2020	%
0-1%	45 043 838,86	42,33%
1-2%	40 052 924,42	37,64%
2-3%	6 869 123,74	6,45%
3-4%	7 810 103,16	7,34%
4-5%	5 863 465,50	5,51%
5% et +	777 727,03	0,73%
<b>Total</b>	<b>106 417 182,71</b>	<b>100,00%</b>

L'état détaillé par emprunt est présent en annexe n°3.

**La capacité de désendettement s'élève à 4,5 années<sup>8</sup>, contre 7,72 années en 2019<sup>9</sup>.**

<sup>7</sup> Intégration de deux emprunts issus du SIERGEP [emprunt n°ONE-6316043 (société générale), capital restant dû : 517 570,14 € ; emprunt n°8713208 (caisse d'épargne), capital restant dû : 125 996,05 €].

<sup>8</sup> (Encours de dette / CAF brute) : 106 417 183 / 23 832 998

<sup>9</sup> 91,98 / 11, 916

#### 4. Présentation des principales dépenses d'investissement réalisés en 2020

Les principales dépenses d'investissement 2020, par compétence et/ou activité, hors gestion de la dette (14,25 M€), représentent 63 M€, décomposée comme suit :

##### Principales dépenses d'investissement 2020 et/ou activité, hors dette

Compétences/activités	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Part en % du CA 2020
EOLE	172 584,35	751 708,18	5 530 012,34	4 031 246,86	6,40%
Renouvellement urbain	2 192 508,87	1 966 425,30	5 939 417,88	4 919 871,10	7,81%
Voirie/espaces publics	32 269 757,32	33 575 020,27	40 206 078,79	30 942 305,73	49,12%
Mobilités	2 390 368,13	6 025 216,55	8 357 656,77	2 935 602,97	4,66%
Développement économique	1 764 198,92	10 313 439,67	6 083 922,15	2 638 816,94	4,19%
Déchets	10 179 269,38	2 898 336,50	5 704 139,89	2 424 189,04	3,85%
Sport	680 795,11	3 790 493,98	5 206 977,75	1 765 622,34	2,80%
Culture	592 333,72	1 029 659,97	1 926 672,62	1 077 005,54	1,71%
Développement durable	276 252,30	129 995,31	1 337 495,00	1 188 289,36	1,89%
Habitat	1 109 862,92	397 719,72	4 245 986,93	582 943,00	0,92%
Autres (*)	6 354 584,86	8 886 919,37	21 658 413,51	10 491 968,43	16,65%
<b>TOTAL</b>	<b>57 982 515,88</b>	<b>69 764 934,82</b>	<b>106 196 773,63</b>	<b>62 997 861,31</b>	<b>100,00%</b>

(\*) les autres compétences/activités sont le tourisme, la défense incendie, l'aménagement urbain, la stratégie et planification et l'administration communautaire.

#### 4.1 L'avancée des travaux relatifs à l'arrivée d'EOLE

L'arrivée d'EOLE sur le territoire nécessite le développement de neuf pôles d'échange multimodaux (PEM), permettant de mailler le territoire et de rejoindre le centre de Paris en moins de 30 minutes. Ces dépenses qui vont représenter près de 139 M€ jusqu'en 2024-2025 vont apporter une offre de service nouvelle sur le territoire et renforcer son attractivité.

**4 M€ ont été consacrés au développement des PEM en 2020 notamment dans le cadre des études préalables :**

##### Répartition des crédits consacrés aux différents PEM en 2020

PEM	Dépenses réalisés en 2020
Aubergenville	80 269,20
Clairières de Verneuil	62 556,31
Epône-Mézières-sur-Seine	1 937 821,60
Les Mureaux	90 882,00
Mantes-la-Jolie	632 311,09
Mantes station	401 485,00
Poissy	516 707,35
Villennes-sur-Seine	130 308,20
Verneuil-sur-Seine Vernouillet	178 906,11
<b>TOTAL</b>	<b>4 031 246,86</b>

## 4.2 Le renouvellement urbain

La Communauté urbaine a fait du renouvellement urbain un de ses principaux axes d'investissement.

A cet effet, douze quartiers prioritaires sur le territoire font l'objet d'un suivi particulier et de politiques de renouvellement urbain, de décroissement et de renforcement de la mixité sociale.

Les dispositifs de subvention de ces projets sont essentiellement assurés par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et le Département des Yvelines à travers le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (PRIOR).

Chaque année, selon une programmation établie, les quartiers prioritaires bénéficient d'enveloppes d'investissement qui dépendent des taux de subventionnement correspondants.

**La somme de 4,92 M€ a été consacrée au renouvellement urbain pour l'année 2020 au regard d'études en matière de préfiguration du renouvellement dans les quartiers et de travaux d'espaces publics :**

### Répartition des dépenses d'investissement 2020 consacrées au renouvellement urbain

Renouvellement urbain et quartiers	Dépenses réalisés en 2020
Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs)	29 774,67
Chanteloup-les-Vignes (Noe Feucherets)	333 421,00
Limay (Centre Sud)	238 885,00
Mureaux (Les) (Cinq quartiers)	1 210 295,54
Mantes-la-Jolie (Val fourré)	1 901 591,42
Poissy (Beauregard)	91 668,39
Vernouillet (Cité du Parc)	739 394,50
Autres dépenses non ventilées par commune	374 840,58
<b>TOTAL</b>	<b>4 919 871,10</b>

## 4.3 La voirie (espaces publics)

La compétence voirie représente une des compétences de quotidienneté les plus importantes pour la Communauté urbaine et ses habitants. Celle-ci est aujourd'hui principalement matérialisée par quatre typologies de dépenses :

- Renouvellement ;
- Eclairage public ;
- Développement communal ;
- Développement communautaire.

Depuis 2017, première année de plein exercice de la compétence voirie par la Communauté urbaine, les dépenses d'investissement correspondantes s'élèvent en moyenne à 30 M€ par

an. Ces dépenses sont principalement financées par les attributions de compensation fixées en 2017 par la commission locale des charges transférées à hauteur de 10,4 M€ par an.

Chaque année, la Communauté urbaine devrait dépenser près de 40 M€ pour entretenir les près de 2 000 kilomètres de voirie du territoire communautaire.

**La somme de 30,94 M€ a été consacrée à la voirie/espaces publics pour le compte de l'année 2020 :**

**Répartition des dépenses d'investissement 2020 de voirie/espaces publics**

Interventions voirie	Dépenses réalisées en 2020
Cimetière	17 544,72
Propreté	966 867,90
Eclairage public dont feux tricolores	2 822 418,08
Réseaux	4 553 356,12
Bâtiments (CTC)	904 758,15
Voirie toutes typologies confondues	21 153 501,49
<i>Dont requalification de voirie</i>	<i>423 015,53</i>
<i>Dont renouvellement</i>	<i>9 081 084,10</i>
<i>Dont développement communal</i>	<i>1 745 869,73</i>
<i>Dont développement communautaire</i>	<i>5 592 162,48</i>
<i>Dont entretien et rénovation de voirie</i>	<i>3 943 615,68</i>
<i>Dont gestion des risques géotechniques</i>	<i>367 753,97</i>
Espaces verts urbains	523 859,27
<b>TOTAL</b>	<b>30 942 305,73</b>

#### 4.4 Mobilités

Les mobilités constituent une offre complémentaire à l'arrivée d'Eole sur le territoire pour offrir aux habitants du territoire une offre de transports alternative [(vélo, cheminements doux, pistes cyclables, parkings, transports collectifs en site propre (TCSP), ...)].

La mise en place des mobilités est construite en partenariat avec Ile-de-France mobilités et les partenaires du territoire.

**La somme de 2,94 M€ a été consacrée aux mobilités pour le compte de l'année 2020 :**

**Répartition des dépenses d'investissement 2020 dédiées aux mobilités**

Interventions voirie	Dépenses réalisées en 2020
Transports collectifs	927 407,86
Transports collectifs en site propre	260 694,45
Parcs de stationnement	91 353,81
Mobilités douces	714 700,19
Bornes de recharge électrique	57 834,60
Aménagements multimodaux	531 840,89
Axes routiers d'intérêt communautaire	193 770,61
Autres dépenses non ventilées	158 000,56
<b>TOTAL</b>	<b>2 935 602,97</b>

Ces dépenses ont notamment porté pour les transports collectifs sur la poursuite de la mise en accessibilité d'arrêts de bus (0,93 M€), pour les mobilités douces sur des aménagements de pistes cyclables (0,53 M€) ainsi que sur la passerelle Mantes-Limay (0,15 M€) et pour les axes routiers d'intérêt communautaire sur la voie Bérégovoy aux Mureaux (0,19 M€).

#### 4.5 Développement économique

Dans un contexte de crise économique relative à la crise sanitaire, le développement économique doit jouer un rôle d'accompagnement aux entreprises afin de leur permettre d'accéder aux aides et d'amortisseur via les interventions économiques.

Il est également important de continuer à développer le territoire, valoriser les zones d'activités économique et d'accompagner les porteurs de projet pour renforcer l'économie communautaire.

**La somme de 2,64 M€ a été consacrée au développement économique pour le compte de l'année 2020.**

##### Répartition des dépenses d'investissement 2020 dédiées au développement économique

Développement économique	Dépenses réalisées en 2020
Enseignement et formation	19 200,00
Réserves foncières	4 740,00
Attractivité	654 200,69
Zones d'activités	917 037,73
Interventions économiques	1 038 154,52
Autres	5 484,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 816,94</b>

En 2020, la Communauté urbaine a en particulier abondé des fonds de solidarité (0,75 M€ dont 0,50 M€ pour le fonds national de solidarité et 0,25 M€ pour le fonds de résilience Ile-de-France) et acquis des parcelles pour le PAE des Chevries à Flins-sur-Seine (0,75 M€).

#### 4.6 Déchets

La pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets constitue, au même titre que la voirie une des principales compétences de proximité de la Communauté urbaine.

Les dépenses afférentes à cette compétence sont essentiellement tournées vers :

- L'acquisition de contenants (ex : bacs, bornes enterrées, bornes aériennes, etc.) ;
- Le développement des points d'apport volontaires ;
- La réhabilitation des déchetteries implantées sur le territoire.

### La somme de 2,42 M€ a été consacrée aux déchets pour le compte de l'année 2020 :

- Pour les déchets - frais généraux :
  - o Etude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie (0,04 M€) ;
  - o Schémas directeurs des déchets et déchetteries (0,04 M€) ;
  - o Acquisition d'un véhicule fourgon (0,03 M€) ;
  - o Acquisition de corbeilles de tri pour l'ensemble des sites de la communauté urbaine (0,03 M€) ;
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement d'un système de collecte pneumatique (0,02 M€) ;
- Pour les déchetteries :
  - o Acquisition de cinq compacteurs pour la déchetterie d'Aubergenville (0,44 M€) ;
  - o Rénovation des déchetteries (0,06 M€) ;
  - o Réaménagement de la déchetterie d'Orgeval (0,04 M€).
- Pour la collecte – contenants :
  - o Acquisition de bacs (0,93 M€) ;
  - o Acquisition et installation de conteneurs enterrés (0,46 M€) ;
  - o Acquisition de bornes aériennes (0,13 M€) ;
  - o Acquisition de composteurs (0,08 M€).

#### **Répartition des dépenses d'investissements 2020 de la compétence déchets**

Déchets	Dépenses réalisées en 2020
Déchets frais généraux	229 828,45
Déchetteries	587 505,16
dont frais communs déchetteries	35 180,42
dont déchetterie Orgeval	45 374,37
dont déchetterie Achères	124,80
dont déchetterie Conflans-Sainte-Honorine	29 689,17
dont déchetterie Aubergenville	443 880,00
dont déchetterie Les Closeaux	6 136,20
dont déchetterie Vaucouleurs	1 900,00
dont déchetterie Gargenville	13 120,20
dont déchetterie Epône	6 285,00
dont déchetterie Limay	5 400,00
dont autres dépenses	415,00
Collecte - contenants	1 606 855,43
<b>TOTAL</b>	<b>2 424 189,04</b>

#### **4.7 Sport**

La gestion et l'entretien des équipements sportifs du territoire constitue une compétence obligatoire de la Communauté urbaine. Il est recensé onze piscines sur le territoire dont quatre ont dernièrement été intégrées dans l'intérêt communautaire (Conflans Sainte-Honorine, Porcheville et Poissy) en 2018.

Les piscines au même titre que les autres équipements sportifs que sont la butte verte, la patinoire et le stade nautique international de Mantes-la-Jolie sont encadrés par la définition d'un intérêt communautaire. Les piscines sont majoritairement vétustes et méritent un entretien régulier chaque année pour les maintenir en état de fonctionnement et assurer la sécurité des usagers. Le schéma directeur des piscines qui est en cours d'actualisation met en avant la somme de 12 à 14 M€ pour réhabiliter entièrement les piscines du territoire.

**La somme de 1,77 M€ a été consacrée aux équipements sportifs pour le compte de l'année 2020 :**

**Répartition des dépenses d'investissement 2020 entre les différents sites sportifs**

Sport/équipements	Dépenses réalisées en 2020
Sport frais généraux	30 900,00
Piscines	1 550 529,96
dont frais communs piscines	34 532,13
dont piscine Andrésy	263 238,77
dont piscine Les Mureaux	60 424,44
dont piscine Verneuil-sur-Seine	167 239,61
dont piscine Mantes-la-Jolie	334 104,82
dont piscine Mantes-la-Ville	5 012,68
dont piscine Aubergenville	303 930,85
dont piscine Conflans-Sainte-Honorine	42 600,45
dont piscines Meulan-en-Yvelines	23 875,67
dont piscines Poissy	142 750,95
dont piscine Porcheville	85 270,59
dont autres dépenses piscines	87 549,00
Butte verte	40 855,98
Patinoire Mantes-la-Jolie	101 266,69
Stade nautique international Mantes-la-Jolie	23 105,52
Golf Guerville	18 964,19
<b>TOTAL</b>	<b>1 765 622,34</b>

En sus de la participation annuelle aux investissements de la piscine les bains de Seine Mauldre (0,30 M€), ces dépenses ont notamment porté en 2020 sur des travaux de reprise de désordres à Aqualude (0,30 M€) ainsi que sur des travaux d'amélioration de la distribution de l'eau chaude à la piscine d'Andrésy (0,18 M€).

#### **4.8 Culture**

La gestion et l'entretien des équipements culturels constitue également une compétence obligatoire de la Communauté urbaine, encadrée par un intérêt communautaire. De la même manière que pour les équipements sportifs, la majorité des équipements culturels sont un héritage des anciens EPCI, parmi lesquels, la médiathèque aux Mureaux et son centre de danse, le conservatoire de musique à Mantes-la-Jolie à rayonnement régional, le théâtre de la Nacelle d'Aubergenville, le château éphémère à Carrières-sous-Poissy et le parc aux étoiles à Triel-sur-Seine.

Ces équipements nécessitent également un entretien récurrent chaque année pour accueillir les usagers.

Parallèlement, la Communauté urbaine dispose d'une compétence facultative actions sportives et culturelles de rayonnement intercommunal dont la lecture publique est une des activités.

**La somme de 1,08 M€ a été consacrée aux équipements culturels pour le compte de l'année 2020 :**

**Répartition des dépenses d'investissement 2020 entre les différents équipements culturels**

<b>Sport/équipements</b>	<b>Dépenses réalisées en 2020</b>
Culture frais généraux	18 476,32
Centre de danse Pierre Doussaint Les Mureaux	12 403,82
Conservatoire de musique Mantes-la-Jolie	145 773,94
Graff park Mantes-la-Ville	17 267,69
Château éphémère Carrières-sous-Poissy	162 999,52
Médiathèque les Mureaux	105 445,74
Théâtre de la Nacelle Aubergenville	81 993,80
Lecture publique	93 205,58
Musée le Corbusier	70 038,00
Parc aux étoiles Triel-sur-Seine	367 529,29
Autres dépenses non ventilées	1 871,84
<b>TOTAL</b>	<b>1 077 005,54</b>

Ces dépenses ont notamment consisté en des travaux de mise en conformité de l'accessibilité et de réfection de la toiture du Parc aux étoiles (0,27 M€) ainsi qu'en la rénovation des huisseries du Château éphémère (0,13 M€).

#### **4.9 Développement durable**

Le développement durable au-delà de la réflexion en cours sur le plan climat air énergie territorial (PCAET) est marqué par le développement de deux réseaux de chaleur aux Mureaux et à Mantes-la-Jolie et la continuité du projet du cœur vert. Les réseaux de chaleur ont pour objectifs principaux de :

- diminuer les coûts pour les usagers déjà raccordés ;
- proposer une offre de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) à de nouveaux usagers qui soit économique, de qualité, et durable ;
- assurer la stabilité économique du service en augmentant sa résilience et sa robustesse (en cas de débranchement ou de démolitions par exemple).

Ce dernier projet correspond à la reconquête de terres agricoles, autrefois maraîchères mais aujourd'hui polluées par les pratiques ancestrales d'épandage de la Ville de Paris.

La somme de 1,19 M€ a été consacrée au développement durable pour le compte de l'année 2020 :

**Répartition des dépenses d'investissement 2020 de développement durable**

Développement durable	Dépenses réalisées en 2020
Réseau de chaleur Les Mureaux	27 678,76
Réseau de chaleur Mantes-la-Jolie	984 039,60
Cœur vert	120 000,00
Autres dépenses non ventilées	56 571,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 188 289,36</b>

**4.10 Habitat**

Compétence corrélée au renouvellement urbain, la compétence habitat est marquée par trois sous-compétences :

- la résorption de l'habitat insalubre et indigne ;
- l'accueil et la gestion des aires des gens du voyage ;
- l'amélioration de l'habitat privé.

La somme de 0,58 M€ a été consacrée à l'habitat pour le compte de l'année 2020 :

**Répartition des dépenses d'investissement 2020 suivant les 3 sous-compétences de l'habitat**

Habitat	Dépenses réalisées en 2020
Gens du voyage frais communs	27 561,00
Aire d'Aubergenville	5 004,00
Aire de Buchelay	38 628,45
Aire de Gargenville	4 846,99
Aire des Mureaux	1 458,00
Aire de Vernouillet	70 385,24
Autres aires	58,00
Habitat privé	180 654,06
Amélioration de l'habitat Val fourré	254 347,26
<b>TOTAL</b>	<b>582 943,00</b>

#### 4.11 Autres

##### Répartition des dépenses diverses d'investissement 2020

Autres	Dépenses réalisées en 2020
Administration communautaire	9 093 359,46
Aménagement urbain	201 555,23
Défense incendie	117 292,42
Eau et assainissement	568 172,48
Stratégie et planification	490 288,08
Tourisme	21 300,76
<b>TOTAL</b>	<b>10 491 968,43</b>

D'autres dépenses d'investissement sont à noter parmi lesquelles 9,09 M€ en matière d'administration communautaire. Cette somme comprend essentiellement :

- 2,94 M€ concernant l'acquisition et la maintenance de logiciels ;
- 2,25 M€ dédiés à l'acquisition de locaux supplémentaires pour site administratif de Magnanville) ;
- 1,31 M€ de fonds de concours versés aux communes ;
- 0,64 M€ de droits d'usage relatifs à la fibre optique ;
- 0,51 M€ pour l'acquisition de véhicules ;
- 0,42 M€ de matériels informatiques et de télécommunications ;
- 0,28 M€ de travaux dans les bâtiments administratifs ;
- 0,24 M€ de remboursement de taxe d'aménagement ;
- 0,17 M€ de mobiliers et matériels de bureau ;
- 0,17 M€ de matériels divers (dont 0,11 M€ pour des purificateurs d'air) ;
- 0,13 M€ liés à la stratégie foncière.

Enfin, diverses dépenses d'investissement sont à recenser à hauteur de 1,4 M€, parmi lesquelles :

- 0,57 M€ en matière d'eaux pluviales (travaux sur les réseaux) ;
- 0,49 M€ en matière de stratégie et planification (dont 0,17 M€ au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la stratégie data ; 0,19 M€ concernant le plan local d'urbanisme intercommunal et 0,11 M€ relatif à l'instruction du droit des sols) ;
- 0,2 M€ en matière d'aménagement urbain (dont 0,09 M€ d'études de requalification de parcs d'activité économique) ;
- 0,12 M€ en matière de défense incendie (création d'hydrants) ;
- 0,02 M€ concernant la compétence tourisme qui est aujourd'hui pleinement exercée par l'office de tourisme intercommunal.

## 5. Focus sur les budgets annexes

### 5.1. Budget annexe assainissement

Afin d'avoir une vision globale de l'assainissement, la totalité des dépenses et des recettes liées à cette compétence est regroupée depuis 2019 dans un seul budget annexe assainissement issu de la fusion des deux anciens budgets annexes assainissement qui existaient à la création de la communauté urbaine.

#### 5.1.1 Synthèse des résultats

##### Vue d'ensemble du budget annexe assainissement

<b>EXPLOITATION</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	32 847 749,58	27 155 908,21	38 870 121,26
Dépenses	29 935 553,39	26 814 815,90	31 015 545,91
<b>Résultat de l'année</b>	<b>2 912 196,19</b>	<b>341 092,31</b>	<b>7 854 575,35</b>
Résultat reporté	18 704 532,60	21 616 628,79	10 270 594,19
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>21 616 728,79</b>	<b>21 957 721,10</b>	<b>18 125 169,54</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	37 882 995,89	18 106 488,21	30 468 161,68
Dépenses	23 054 623,61	28 410 100,64	22 263 826,26
<b>Résultat de l'année</b>	<b>14 828 372,28</b>	<b>-10 303 612,43</b>	<b>8 204 335,42</b>
Résultat reporté	-4 432 555,69	10 395 816,59	92 204,16
<b>Solde d'exécution</b>	<b>10 395 816,59</b>	<b>92 204,16</b>	<b>8 296 539,58</b>
<b>Solde des reports</b>	<b>-7 943 012,18</b>	<b>-11 779 331,07</b>	<b>-475 558,02</b>
<i>dont recettes d'investissement</i>	<i>2 453 816,79</i>	<i>1 102 320,34</i>	<i>5 327 783,00</i>
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>10 396 828,97</i>	<i>12 881 651,41</i>	<i>5 803 341,02</i>
<b>Solde d'exécution avec reports</b>	<b>2 452 804,41</b>	<b>-11 687 126,91</b>	<b>7 820 981,56</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Résultat global sans reports</b>	<b>32 012 545,38</b>	<b>22 049 925,26</b>	<b>26 421 709,12</b>
<b>Résultat global avec reports</b>	<b>24 069 533,20</b>	<b>10 270 594,19</b>	<b>25 946 151,10</b>

La section d'exploitation du budget annexe assainissement enregistre en 2020 des recettes et des dépenses d'un montant total de respectivement 38,87 M€ et 31,02 M€.

Avec le résultat d'exploitation 2019 reporté (+ 10,27 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2020 de + 18,13 M€ contre 21,96 M€ en 2019 soit une baisse de - 17,44 %.

Le solde des opérations d'investissement 2020 s'établit à +8,3 M€.

Après prise en compte de l'excédent d'investissement reporté (+0,92 M€) et du solde des restes à réaliser (-0,48 M€), le résultat d'investissement est ramené à +7,82 M€.

Le résultat global à fin 2020, restes à réaliser compris, s'établit à +2 5,95 M€.

## 5.1.2 La section d'exploitation

### → Les recettes d'exploitation

Après une baisse de - 2,78 M€ entre 2018 (avec la consolidation des deux anciens budgets assainissement mais sans neutralisation des écritures entre ces budgets) et 2019, les recettes d'exploitation ont progressé de 0,37 M€ entre 2019 et 2020. Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté ont été réalisées en 2020 à hauteur de 128 % des prévisions budgétaires et sont en hausse de 49,3 % par rapport à 2019.

### Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe assainissement

Chap. / art.	Recettes d'exploitation	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
70	Produits des services	24 620 606,82	22 543 972,66	26 152 748,00	30 559 516,79	116,85%	35,56%
74	Dotations et subventions	-19 639,00	604 785,44	490 000,00	3 442 366,48	702,52%	469,19%
75	Autres produits de gestion courante	301 557,14	20 519,79	0,00	7 208,04	/	-64,87%
76	Produits financiers	0,00	0,00	97 287,00	97 286,52	100,00%	/
77	Produits exceptionnels	4 284 304,03	164 500,72	319 389,00	725 165,63	227,05%	340,83%
<b>RECETTES RELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>29 186 828,99</b>	<b>23 333 778,61</b>	<b>27 059 424,00</b>	<b>34 831 543,46</b>	<b>128,72%</b>	<b>49,28%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	3 660 920,59	3 822 129,60	4 357 444,00	4 038 577,80	92,68%	5,66%
<b>RECETTES D'EXPLOITATION HORS 002</b>		<b>32 847 749,58</b>	<b>27 155 908,21</b>	<b>31 416 868,00</b>	<b>38 870 121,26</b>	<b>123,72%</b>	<b>43,14%</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	18 704 532,60	21 616 628,79	10 270 594,19	10 270 594,19	100,00%	-52,49%
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>51 552 282,18</b>	<b>48 772 537,00</b>	<b>41 687 462,19</b>	<b>49 140 715,45</b>	<b>117,88%</b>	<b>0,75%</b>

En dehors des crédits d'ordre (4,04 M€ au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- Les produits des services (chapitre 70 : 30,56 M€ en 2020 contre 22,54 M€ en 2019)  
Ils recouvrent :
  - Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (23,51 M€ en 2020 contre 18,35 M€ en 2019 notamment en raison d'un décalage de 9,45 M€ de recettes 2019 titrées en 2020 et 1,13 M€ de réémission de titres 2017 pour régulariser la TVA perçue) ;
  - La participation du budget principal pour les eaux pluviales (2,57 M€ correspondant à 24 % des charges à caractère général constatées au compte administratif 2019 du budget assainissement ; contre 2,09 M€) ;
  - Les participations forfaitaires à l'assainissement collectif (2,31 M€ en 2020 contre 0,51 M€ en 2019, compte tenu d'un rattrapage de facturations effectué en 2020) ;
  - La refacturation au budget annexe eau potable de la quote-part de frais de personnel lui revenant (0,62 M€ en 2020 contre 0,60 M€ en 2019) ;
  - Les apports de boues dans les stations d'épuration (0,67 M€ en 2020 contre 0,82 M€ en 2019) ;
  - La vente de biogaz (0,65 M€ en 2020 ; 0 € en 2019) ;
  - La création de branchements (0,21 M€ en 2020 ; 0,15 M€ en 2019) ;
  - Les redevances d'assainissement non collectif (0,025 M€ en 2020 ; 0,30 M€ en 2019).

- L'excédent d'exploitation reporté (article 002 : 10,27 M€ en 2020 contre 21,62 M€ en 2019) ;

- Les subventions d'exploitation (chapitre 74 ; 3,44 M€ en 2020 contre 0,61 M€ en 2019). Ce chapitre, en très forte augmentation en 2020 par rapport à 2019 (+469%) enregistre uniquement la prime d'épuration perçue de l'Agence de l'eau pour un montant de 3,44 M€ en 2020. Si l'exercice 2019 comportait des sommes reçues au titre de la prime d'épuration de l'année 2017 pour les secteurs de Mantes, des Mureaux, d'Aubergenville et de Limay, l'exercice 2020 enregistre des recettes de prime d'épuration au titre des années 2018 et 2019 sur l'ensemble de la communauté urbaine ;

- Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 0,73 M€ en 2020 contre 0,17 M€ en 2019). En nette augmentation par rapport à 2019, ce poste comporte en 2020 des transferts de résultats à la suite du transfert de la compétence assainissement à la communauté urbaine (0,66 M€ provenant des communes d'Achères pour 0,48 M€, des Mureaux pour 0,77 M€ et d'Hardricourt pour 0,77 M€ ainsi que du Syndicat intercommunal d'assainissement de Frémainville-Seraincourt pour 0,31 M€) en plus de diverses régularisations (0,43 M€ en 2020 contre 0,16 M€ en 2019), de pénalités de retard (0,09 M€ en 2020 contre 0,07 M€ en 2019) et d'indemnités d'assurance (0,10 M€ en 2020 contre 0,02 M€ en 2019) ;

- Des produits financiers (chapitre 76 : 0,97 M€ en 2020).

Il s'agit de la convention financière conclue avec la Commune de Follainville-Dennemont par laquelle elle prend en charge l'impact de la dette communale transférée. Si aucune recette à ce titre n'avait été constatée sur l'exercice 2019, l'exécution budgétaire 2020 porte sur les années 2018 à 2020 ;

- D'autres produits de gestion courante (chapitre 75 ; 0,07 M€ en 2020 contre 0,21 M€ en 2019)

Ils correspondent à des redevances versées par des délégataires.

### → **Les dépenses d'exploitation**

Hormis les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements (13,92 M€ au chapitre 042 en 2020), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 17,10 M€ en 2020. Elles sont en hausse de +19,36% par rapport aux dépenses réelles d'exploitation 2019 (14,32 M€) et présentent un taux de réalisation de 88,40% (contre 73,95% en 2019).

## Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe assainissement

Chap. / art.	Dépenses d'exploitation	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	11 182 907,75	10 692 446,39	14 156 689,00	12 759 444,85	90,13%	19,33%
012	Charges de personnel	2 911 010,83	1 879 340,04	2 228 122,00	1 936 215,50	86,90%	3,03%
65	Autres charges de gestion courante	129 467,87	-85 035,49	79 563,00	79 543,11	99,98%	-193,54%
66	Charges financières	1 010 666,61	1 220 085,01	1 044 000,00	950 400,34	91,03%	-22,10%
67	Charges exceptionnelles	2 768 170,78	616 896,17	1 831 801,19	1 371 813,16	74,89%	122,37%
<b>DEPENSES RELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>18 002 223,84</b>	<b>14 323 732,12</b>	<b>19 340 175,19</b>	<b>17 097 416,96</b>	<b>88,40%</b>	<b>19,36%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	11 933 329,55	12 491 083,78	14 292 907,00	13 918 128,95	97,38%	11,42%
023	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	8 054 380,00	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>29 935 553,39</b>	<b>26 814 815,90</b>	<b>41 687 462,19</b>	<b>31 015 545,91</b>	<b>74,40%</b>	<b>15,67%</b>

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 12,76 M€ en 2020 contre 10,69 M€ en 2019).

Ce poste comprend essentiellement les dépenses suivantes :

- o Les contrats d'exploitation (9,63 M€ en 2020 contre 7,94 M€ en 2019) ;
- o Convention CU et la CA Cergy-Pontoise pour le transport et le traitement des effluents de Conflans à Cergy (2,15 M€ en 2020 contre 2,41 M€ en 2019) ;
- o Les redevances Voies Navigables de France (0,28 M€ en 2020 contre 0,23 M€ en 2019) ;
- o L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (0,24 M€ en 2020 contre 0,33 M€ en 2019) ;
- o Les taxes foncières (0,13 M€ en 2020 contre 0,11 M € en 2019).

- Les charges de personnel (chapitre 012 : 1,94 M€ en 2020 contre 1,88 M€ en 2019).

Dans un souci de simplification, les paies des agents intervenant sur les budgets assainissement et eau potable sont imputées directement et en totalité sur le budget assainissement qui refacture ensuite au budget eau potable la quote-part lui revenant.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 1,37 M€ en 2020 contre 0,62 M€ en 2019).

En 2020, il s'agit uniquement d'annulations de titres sur exercices antérieurs (1,37 M€ contre 0,61 M€ en 2019 et 0,14 M€ en 2018) dont l'essentiel concerne des régularisations de TVA à reverser sur des titres émis en 2017 (1,24 M€ TTC soit 1,13 M€ HT).

En 2018, ce poste comportait également des apurements de rattachements de recettes attendues au titre des conventions de gestion (2,42 M€) ainsi qu'une subvention d'investissement versée à la CCPIF pour les travaux de la station d'épuration de Moisson (0,17 M€).

- Les charges financières (chapitre 66 : 0,95 M€ en 2020 contre 1,22 M€ en 2019)

Leur diminution de - 0,27 M€ entre 2019 et 2020 est due à des régularisations d'échéances effectuées en 2019 (0,2 M€ dont 0,04 M€ de remboursements d'échéances en intérêts 2016 aux communes de Chapet et d'Andrésy dans le cadre de conventions de gestion ; 0,06 M€ de remboursements d'échéances en intérêts 2017 à la commune d'Aubergenville suite à leur règlement à tort par cette dernière et 0,10 M€ de régularisation d'une échéance d'intérêts au titre d'avril 2018 concernant un emprunt transféré par la commune d'Aubergenville) et au profil des emprunts.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 0,80 M€ en 2020 contre -0,85 M€ en 2019).

L'exécution budgétaire de ce poste comprend des créances éteintes (0,49 M€ en 2020 contre 0,15 M€ en 2019), des admissions en non-valeur (0,16 M€ en 2020 contre 0,06 M€ en 2019) ainsi qu'en 2020 une régularisation des restes à recouvrer au titre de la convention de gestion avec la Commune des Mureaux (0,14 M€ en 2020).

Le réalisé 2019 s'est monté à -0,85 M€ en raison du solde des rattachements effectués en 2018 (-0,11 M€).

### 5.1.3 La section d'investissement

#### → Les dépenses d'investissement

#### Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe assainissement

Chap. / art.	Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
20	Immobilisations incorporelles	167 030,45	576 445,58	5 267 753,13	794 000,20	651 693,30	15,07%	37,74%
21	Immobilisations corporelles	977 119,41	1 045 248,30	1 586 709,90	763 548,69	273 633,65	48,12%	-26,95%
23	Immobilisations en cours	13 788 720,11	17 922 835,31	26 426 918,38	12 687 754,02	4 818 928,28	48,01%	-29,21%
10	Dotations et fonds divers	51 496,61	0,00	0,00	0,00	0,00	/	/
13	Subventions d'investissement	0,00	107 515,00	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00%	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées hors 166	3 582 979,01	3 495 022,76	3 716 000,00	3 115 925,86	0,00	83,85%	-10,85%
166	Refinancement dette	258 099,96	836 083,78	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	514 413,57	0,00	16 000,00	15 117,67	0,00	94,49%	/
4581	Opérations pour compte de tiers	53 843,90	2 722,30	1 830 737,00	682 078,96	52 585,79	37,26%	24955,25%
<b>DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 393 703,02</b>	<b>23 985 873,03</b>	<b>38 850 618,41</b>	<b>18 058 425,40</b>	<b>5 803 341,02</b>	<b>46,48%</b>	<b>-24,71%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	3 660 920,59	3 822 129,60	4 357 444,00	4 038 577,80	0,00	92,68%	5,66%
041	Opérations patrimoniales	0,00	602 098,01	1 100 000,00	166 823,06	0,00	15,17%	-72,29%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>		<b>23 054 623,61</b>	<b>28 410 100,64</b>	<b>44 308 062,41</b>	<b>22 263 826,26</b>	<b>5 803 341,02</b>	<b>50,25%</b>	<b>-21,63%</b>
001	Déficit d'investissement reporté	5 295 974,56	0,00	0,00	0,00	0,00	/	/
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 350 598,17</b>	<b>28 410 100,64</b>	<b>44 308 062,41</b>	<b>22 263 826,26</b>	<b>5 803 341,02</b>	<b>50,25%</b>	<b>-21,63%</b>

Les dépenses d'investissement représentent 22,26 M€ en 2020 (contre 28,41 M€ en 2019) en hausse de 50 % par rapport à 2019 et comportent :

- Les dépenses d'équipement pour 14,93 M€ (19,55 M€ en 2019), soit un taux de réalisation de 42,51% (contre 36,56% en 2019), qui ont notamment concerné :
  - o Des travaux dans les stations d'épuration et réseaux liés : 7,82 M€ dont 6,57 M€ pour la station d'épuration des Mureaux ;
  - o Des travaux sur les réseaux et branchements d'assainissement : 4,25 M€ ;
  - o Le dévoiement de réseaux : 1,46 M€ dont 1,34 M€ pour EOLE et 0,88 M€ pour le TRAM 13 ;
  - o Les schémas directeurs d'assainissement et zonages : 0,73 M€ ;
  - o Des opérations pour compte de tiers : 0,68 M€ concernant des travaux sur des branchements d'eaux usées en partie privative.
- Des opérations d'ordre pour 4,21 M€ (dont 4,04 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 3,12 M€ ;
- Des immobilisations financières pour 0,15 M€ (dépôt de garantie concernant la station d'épuration de Rosny-sur-Seine année 2019 et 2020).

Les dépenses d'investissement reportées se montent à 5,80 M€ dont :

- 3,21 M€ pour les travaux dans les stations d'épuration (dont 0,79 M€ pour la station des Mureaux) ;
- 2,03 M€ au titre des travaux sur les réseaux d'assainissement et branchements ;
- 0,31 M€ s'agissant des schémas directeurs d'assainissement ;
- 0,20 M€ concernant les dévoiements de réseaux pour EOLE et le TRAM 13 ;
- 0,05 M€ de travaux pour compte de tiers sur des branchements en partie privative.

→ **Les recettes d'investissement**

**Evolution des recettes d'investissement du budget annexe assainissement**

Chap. / art.	Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
10	Dotations et fonds divers hors 1068	2 163,00	100,00	42 594,00	42 594,00	0,00	100,00%	42494,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	8 267 090,81	212 158,51	11 703 681,91	12 184 146,25	0,00	104,11%	5642,94%
13	Subventions d'investissement	11 092 306,40	1 813 353,40	7 502 320,34	2 965 161,59	5 327 783,00	39,52%	63,52%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	3 776,00	0,00	/	/
23	Immobilisations en cours	4 210,56	0,00	0,00	568 201,15	0,00	/	/
16	Emprunts et dettes assimilées hors 166	5 136 242,31	1 801 454,97	242 508,00	265 781,50	0,00	109,60%	-85,25%
166	Refinancement dette	258 099,96	836 083,78	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	0,00	61 436,02	0,00	21 065,71	0,00	/	-65,71%
4582	Opérations pour compte de tiers	1 189 553,30	288 719,74	1 277 467,00	332 483,47	0,00	26,03%	15,16%
<b>RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 949 666,34</b>	<b>5 013 306,42</b>	<b>20 768 571,25</b>	<b>16 383 209,67</b>	<b>5 327 783,00</b>	<b>78,88%</b>	<b>226,79%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	11 933 329,55	12 491 083,78	14 292 907,00	13 918 128,95	0,00	97,38%	11,42%
041	Opérations patrimoniales	0,00	602 098,01	1 100 000,00	166 823,06	0,00	15,17%	-72,29%
021	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	8 054 380,00	0,00	0,00	0,00%	/
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>		<b>37 882 995,89</b>	<b>18 106 488,21</b>	<b>44 215 858,25</b>	<b>30 468 161,68</b>	<b>5 327 783,00</b>	<b>68,91%</b>	<b>68,27%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	863 418,87	10 395 816,59	92 204,16	92 204,16	0,00	100,00%	-99,11%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>38 746 414,76</b>	<b>28 502 304,80</b>	<b>44 308 062,41</b>	<b>30 560 365,84</b>	<b>5 327 783,00</b>	<b>68,97%</b>	<b>7,22%</b>

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 30,56 M€ (28,50 M€ en 2019) en hausse de 69% et réparties de la manière suivante :

- 14,09 M€ d'opérations d'ordre (dont 13,92 M€ pour les amortissements des immobilisations) ;
- 12,18 M€ d'excédent d'exploitation capitalisé (11,69 M€ du résultat d'exploitation 2019 mis en réserves et 0,50 M€ d'excédents d'investissement transférés par le SIAFS et par la Commune des Mureaux) ;
- 2,97 M€ de subventions d'investissement reçues pour des travaux sur les réseaux d'assainissement et branchements (1,13 M€ dont 0,33 M€ pour la réhabilitation de réseaux à Achères 0,29 M€ pour le remplacement de réseaux de refoulement à Limay), pour les stations d'épuration (0,90 M€ pour la station d'épuration des Mureaux) ainsi que pour les schémas directeurs d'assainissement et zonages (0,93 M€) ;
- 0,33 M€ concernant des recettes de travaux de branchements pour compte de tiers ;
- 0,27 M€ d'emprunts et dette assimilées correspondant uniquement avances remboursables de l'Agence de l'eau. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2020 ;
- 0,92 M€ d'excédent d'investissement reporté ;
- 0,02 M€ de régularisation d'emprunts du syndicat d'assainissement de la région d'Orgeval (SARO).

D'un montant de 5,33 M€, les recettes d'investissement reportées portent uniquement sur des subventions à recevoir dont :

- 3,77 M€ de la station d'épuration des Mureaux (2,08 M€ de l'Agence de l'eau, 1,33 M€ du Département des Yvelines et 0,37 M€ de la Région Ile de France) ;
- 1,31 M€ au titre des travaux sur les réseaux d'assainissement et sur branchements (dont 0,49 M€ concernant l'extension de réseaux d'eaux usées de Vaux-sur-Seine) ;
- 0,20 M€ s'agissant des schémas directeurs d'assainissement et zonages ;
- 0,05 M€ pour la mise en conformité de l'autosurveillance de Limay.

## 5.2. Budget annexe eau potable

De même que pour l'assainissement, l'ensemble des dépenses et de recettes relatives à la compétence eau potable est retracée à compter de 2019 dans un seul budget annexe eau potable regroupant les deux anciens budgets annexes eau potable qui existaient à la création de la communauté urbaine.

### 5.2.1 Synthèse des résultats

#### Vue d'ensemble du budget annexe eau potable

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	9 765 565,99	10 083 026,64	10 391 911,04
Dépenses	7 934 307,18	6 959 521,73	8 905 412,99
<b>Résultat de l'année</b>	<b>1 831 258,81</b>	<b>3 123 504,91</b>	<b>1 486 498,05</b>
Résultat reporté	5 056 554,61	6 058 632,44	4 772 097,44
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>6 887 813,42</b>	<b>9 182 137,35</b>	<b>6 258 595,49</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	2 434 027,49	2 899 480,63	6 736 676,31
Dépenses	2 418 857,07	6 455 415,73	6 150 937,60
<b>Résultat de l'année</b>	<b>15 170,42</b>	<b>-3 555 935,10</b>	<b>585 738,71</b>
Résultat reporté	497 335,89	512 506,31	-3 043 428,79
<b>Solde d'exécution</b>	<b>512 506,31</b>	<b>-3 043 428,79</b>	<b>-2 457 690,08</b>
<b>Solde des reports</b>	<b>-1 341 687,29</b>	<b>-1 366 611,12</b>	<b>-3 407 602,63</b>
<i>dont recettes d'investissement</i>	<i>205 773,66</i>	<i>32 008,66</i>	<i>224 278,66</i>
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>1 547 460,95</i>	<i>1 398 619,78</i>	<i>3 631 881,29</i>
<b>Solde d'exécution avec reports</b>	<b>-829 180,98</b>	<b>-4 410 039,91</b>	<b>-5 865 292,71</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Résultat global sans reports</b>	<b>7 400 319,73</b>	<b>6 138 708,56</b>	<b>3 800 905,41</b>
<b>Résultat global avec reports</b>	<b>6 058 632,44</b>	<b>4 772 097,44</b>	<b>393 302,78</b>

En exploitation, le budget annexe eau potable enregistre sur l'exercice 2020 des recettes de 10,39 M€ et des dépenses 8,91 M€.

Avec la reprise du résultat d'exploitation 2019 reporté (+4,77 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2020 de +6,26 M€.

Le solde des opérations d'investissement 2020 est excédentaire à hauteur de +0,59 M€. Après prise en compte du déficit d'investissement 2019 reporté (-3,04 M€) et du solde des restes à réaliser (-3,41 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de -5,87 M€. Ce besoin de financement est couvert par l'excédent dégagé par la section d'exploitation (+6,26 M€).

Le résultat global de l'exercice 2020 restes à réaliser inclus s'établit à + 0,39 M€ contre 4,77 M€ en 2019 soit - 91,76%. Le résultat global de clôture 2020 est en forte baisse car l'ensemble des investissements réalisés en 2020 ont été autofinancés sans recourir à l'emprunt.

## 5.2.2 La section d'exploitation

### → Les recettes d'exploitation

#### Evolution des recettes d'exploitation du budget eau potable

Chap. / art.	Recettes d'exploitation	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	73,51	/	/
70	Produits des services	8 059 625,00	9 038 774,01	9 599 000,00	8 933 606,11	93,07%	-1,16%
74	Dotations et subventions	0,00	-3 600,00	0,00	0,00	/	-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	56 140,02	82 994,30	457 700,00	603 296,40	131,81%	626,91%
77	Produits exceptionnels	840 385,41	2 508,13	11 200,00	178 441,01	1593,22%	7014,50%
<b>RECETTES RELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>8 956 150,43</b>	<b>9 120 676,44</b>	<b>10 067 900,00</b>	<b>9 715 417,03</b>	<b>96,50%</b>	<b>6,52%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	809 415,56	962 350,20	724 500,00	676 494,01	93,37%	-29,70%
<b>RECETTES D'EXPLOITATION HORS 002</b>		<b>9 765 565,99</b>	<b>10 083 026,64</b>	<b>10 792 400,00</b>	<b>10 391 911,04</b>	<b>96,29%</b>	<b>3,06%</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	5 056 554,61	6 058 632,44	4 772 097,44	4 772 097,44	100,00%	-21,23%
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>14 822 120,60</b>	<b>16 141 659,08</b>	<b>15 564 497,44</b>	<b>15 164 008,48</b>	<b>97,43%</b>	<b>-6,06%</b>

En dehors des opérations d'ordre (0,67 M€), les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 14,49 M€ en 2020 (contre 15,18 M€ en 2019) avec un taux de réalisation de 97,62% (108,08% en 2019) et comprennent :

- Les produits des services (chapitre 70 ; 8,93 M€ en 2020 contre 9,04 M€ en 2019)

Ils intègrent :

- Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (6,64 M€ en 2020 contre 7 M€ en 2019 en raison de 0,47 M€ de recettes concernant les conventions de gestion 2016 qui ont été titrées en 2019) ;
- La facturation du service assainissement pour la partie en régie reversée ensuite au budget assainissement (1,75 M€ en 2020 contre 1,50 M€ en 2019) ;
- Les redevances facturées pour l'Agence d'eau et reversée à cette dernière dont :
  - La redevance de modernisation des réseaux (0,18 M€ en 2020 ; 0,18 M€ en 2019) ;
  - La redevance pollution (0,37 M€ en 2020 ; 0,36 M€ en 2019).

- L'excédent d'exploitation reporté (article 002 ; 4,77 M€ en 2020) ;

- D'autres produits de gestion courante (chapitre 75 ; 0,60 M€ en 2020 contre 0,83 M€ en 2019).

Il s'agit de recettes versées par des délégataires (0,12 M€ de redevance et frais de contrôle contre 0,08 M€ en 2019) ainsi que des loyers des antennes de télécommunications (0,48 M€ en 2020 contre 8 k€ en 2019) dont l'augmentation est due à des rattrapages effectués en 2020 au titre des années 2016 à 2019<sup>10</sup>.

- Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 0,18 M€ en 2020 contre 3 k€ en 2019) : Elles correspondent à des apurements de rattachements de dépenses (0,08 M€) et à diverses régularisations (0,10 M€ dont 0,09 M€ au titre de la redevance pollution). L'année 2019 n'avait enregistré qu'un remboursement d'assurance (3 k€).

### → Les dépenses d'exploitation

Elles se répartissent de la manière suivante :

#### Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe eau potable

Chap. / art.	Dépenses d'exploitation	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	2 735 196,13	2 269 865,24	3 471 000,00	2 591 839,30	74,67%	14,18%
012	Charges de personnel	544 855,43	600 756,00	668 987,00	619 571,31	92,61%	3,13%
014	Atténuations de produits	792 558,25	567 059,24	700 000,00	567 736,22	81,11%	0,12%
65	Autres charges de gestion courante	1 406 606,10	1 529 940,87	2 345 354,00	2 283 870,33	97,38%	49,28%
66	Charges financières	133 440,26	100 002,08	101 000,00	80 638,71	79,84%	-19,36%
67	Charges exceptionnelles	147 700,39	201 245,99	687 326,00	589 494,72	85,77%	192,92%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	151 600,00	0,00	0,00	0,00	/	/
<b>DEPENSES RELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>5 911 956,56</b>	<b>5 268 869,42</b>	<b>7 973 667,00</b>	<b>6 733 150,59</b>	<b>84,44%</b>	<b>27,79%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	2 022 350,62	1 690 652,31	2 187 865,00	2 172 262,40	99,29%	28,49%
023	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	5 402 965,44	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>7 934 307,18</b>	<b>6 959 521,73</b>	<b>15 564 497,44</b>	<b>8 905 412,99</b>	<b>57,22%</b>	<b>27,96%</b>

Déduction faite des opérations d'ordre (2,17 M€ de dotations aux amortissements), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 6,73 M€ en 2020. Elles sont en hausse de +27,8% par rapport aux dépenses d'exploitation 2019 (5,27 M€) et présentent un taux de réalisation global de 84,44% (71,46% en 2019). Elles comportent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 2,29 M€ en 2020 contre 2,27 M€ en 2019)

Ce poste correspond essentiellement aux dépenses suivantes :

- Les achats d'eau (2,19 M€ en 2020 contre 1,93 M€ en 2019) ;
- Les honoraires divers (0,21 M€ en 2020 contre 0,08 M€ en 2019) ;
- Les contrats d'exploitation (0,03 M€ en 2020 contre 0,11 M€ en 2019) ;
- L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (0,06 M€ en 2020 contre 0,14 M€ en 2019) ;
- Les taxes foncières (0,05 M€ en 2020 contre 0,06 M€ en 2019) ;
- Les conventions de gestion 2016 (0 € en 2020 contre -0,11 M€ en 2019).

<sup>10</sup> La gestion des loyers des antennes a été reprise en 2020 par la direction du foncier et de l'aménagement communautaire alors qu'elle était auparavant assurée par la direction du cycle de l'eau.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 2,28 M€ en 2020 contre 1,53 M€ en 2019).

L'exécution budgétaire de ce poste comprend principalement les redevances assainissement, intégrées dans les factures d'eau en régie, qui sont reversées au budget annexe assainissement (2,41 M€ en 2020 contre 1,41 M€ en 2019 en raison notamment de 0,45 M€ de facturations de recettes assainissement émises fin 2019 sur le budget eau potable dont le reversement n'a été effectué qu'en 2020 au bénéfice du budget annexe assainissement), des conventions de ventes d'eau avec des syndicats (0,06 M€ en 2020 contre 0,11 M€ en 2019) ainsi que des créances éteintes (4 k€ en 2020 contre 1 k€ en 2019) et des admissions en non-valeur (9 k€ en 2020 contre 12 k€ en 2019).

En 2020, il enregistre également une régularisation des restes à recouvrer au titre de la convention de gestion avec la Commune des Mureaux (0,11 M€ en 2020).

- Les charges de personnel (chapitre 012 : 0,62 M€ en 2020 contre 0,60 M€ en 2019). Elles correspondent à la quote-part de charge de personnel facturée par le budget assainissement au regard des agents intervenant pour le service d'eau potable.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 0,59 M€ en 2020 contre 0,20 M€ en 2019).

- Les atténuations de produits (chapitre 014 : 0,57 M€ en 2019 et en 2020). Elles correspondent aux redevances pollution et modernisation des réseaux perçues sur les usagers puis reversées à l'Agence de l'eau.

- Les charges financières (chapitre 66 : 0,08 M€ en 2020 contre 0,10 M€ en 2019). En 2020, elles baissent de - 19 % par rapport à 2019 compte tenu du profil des emprunts existants.

### 5.2.3 La section d'investissement

#### → Les dépenses d'investissement

#### Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe eau potable

Chap. / art.	Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
20	Immobilisations incorporelles	47 928,00	50 785,00	1 432 480,00	227 234,10	221 508,15	15,86%	347,44%
21	Immobilisations corporelles	90 428,65	137 315,06	707 430,44	80 136,69	110 433,95	11,33%	-41,64%
23	Immobilisations en cours	772 077,17	4 722 514,72	15 458 687,34	4 532 609,59	3 299 939,19	29,32%	-4,02%
10	Dotations et fonds divers	0,00	0,00	55 742,00	55 741,52	0,00	100,00%	/
16	Emprunts et dettes assimilées	673 371,64	582 450,75	590 000,00	578 721,69	0,00	98,09%	-0,64%
<b>DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 583 805,46</b>	<b>5 493 065,53</b>	<b>18 244 339,78</b>	<b>5 474 443,59</b>	<b>3 631 881,29</b>	<b>30,01%</b>	<b>-0,34%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	809 415,56	962 350,20	724 500,00	676 494,01	0,00	93,37%	-29,70%
041	Opérations patrimoniales	25 636,05	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>		<b>2 418 857,07</b>	<b>6 455 415,73</b>	<b>19 168 839,78</b>	<b>6 150 937,60</b>	<b>3 631 881,29</b>	<b>32,09%</b>	<b>-4,72%</b>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	3 043 428,79	3 043 428,79	0,00	100,00%	/
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 418 857,07</b>	<b>6 455 415,73</b>	<b>22 212 268,57</b>	<b>9 194 366,39</b>	<b>3 631 881,29</b>	<b>41,39%</b>	<b>42,43%</b>

En 2020, les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,19 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement pour 4,84 M€ (4,91 M€ en 2019), soit un taux de réalisation de 27,5% (contre 43,4% en 2019). Ce taux s'explique d'une part par les

conséquences de la crise sanitaire (arrêt des chantiers puis reprise en effectif réduit) qui ont retardé de 5 mois globalement le déroulement des travaux et, d'autre part, par les difficultés à recruter des techniciens qualifiés. Ainsi, au second semestre 40 % des postes de chefs de service étaient vacants à la direction cycle de l'eau.

Les dépenses d'équipement ont concerné :

- Les réseaux de distribution et les branchements d'eau potable pour 1,80 M€ dont 1,61 M€ pour le renouvellement de réseaux, 0,04 M€ pour les extensions de réseaux, 0,13 M€ concernant les branchements ainsi que 0,02 M€ de travaux sur débitmètres ;
  - Les ouvrages d'eau potable pour 2,91 M€ dont 2,50 M€ au titre de la décarbonatation, 0,35 M€ concernant les réservoirs et 0,06 M€ s'agissant des forages ;
  - Le schéma directeur d'eau potable pour 0,11 M€ ;
  - Les compteurs et la télérelève pour 0,02 M€.
- Le déficit d'investissement reporté à hauteur de 3,04 M€ ;
  - Le remboursement du capital de la dette pour 0,58 M€ ;
  - Les opérations d'ordre d'un montant de 0,68 M€ pour les amortissements des subventions d'investissement reçues.

Les dépenses d'équipement reportées se montent à 3,63 M€ :

- 3,12 M€ pour des travaux sur les réseaux et les branchements (dont 2,87 M€ relatifs au renouvellement des réseaux, 0,04 M€ pour les extensions de réseaux, 0,19 M€ concernant les branchements et 0,01 M€ de travaux sur des débitmètres) ;
- 0,40 M€ sur les ouvrages de production (dont 0,33 M€ concernant les réservoirs et 0,06 M€ pour la décarbonatation) ;
- 0,10 M€ au titre du schéma directeur d'eau potable ;
- 0,01 M€ pour l'acquisition d'un véhicule.

## → Les recettes d'investissement

### Evolution des recettes d'investissement du budget annexe eau potable

Chap. / art.	Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	275 069,68	829 180,98	4 410 039,91	4 410 039,91	0,00	100,00%	431,85%
13	Subventions d'investissement	70 155,00	68 687,00	458 008,66	154 374,00	224 278,66	33,71%	124,75%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	15 228,00	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00	295 696,13	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	40 816,14	36,21	9 553 389,56	0,00	0,00	0,00%	-100,00%
	<b>RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>386 040,82</b>	<b>1 208 828,32</b>	<b>14 421 438,13</b>	<b>4 564 413,91</b>	<b>224 278,66</b>	<b>31,65%</b>	<b>277,59%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	2 022 350,62	1 690 652,31	2 187 865,00	2 172 262,40	0,00	99,29%	28,49%
041	Opérations patrimoniales	25 636,05	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00%	/
021	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	5 402 965,44	0,00	0,00	0,00%	/
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>	<b>2 434 027,49</b>	<b>2 899 480,63</b>	<b>22 212 268,57</b>	<b>6 736 676,31</b>	<b>224 278,66</b>	<b>30,33%</b>	<b>132,34%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	497 335,89	512 506,31	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 931 363,38</b>	<b>3 411 986,94</b>	<b>22 212 268,57</b>	<b>6 736 676,31</b>	<b>224 278,66</b>	<b>30,33%</b>	<b>97,44%</b>

En dehors des opérations d'ordre (2,17 M€ pour les amortissements des immobilisations), les recettes réelles d'investissement se montent à 4,56 M€ (contre 1,21 M€ en 2019 ; + 31,65%) et comprennent :

- 4,41 M€ d'excédent d'exploitation 2019 affecté en réserves ;
- 0,15 M€ de subventions d'investissement reçues de l'Agence de l'eau dont 0,09 M€ pour le schéma directeur d'eau potable et 0,07 M€ pour les captages d'eau potable ;
- 0 € d'emprunt mobilisé.

A noter que l'exécution budgétaire 2019 comportaient en recettes (chapitre 20 et 21) 0,31 M€ de régularisations de dépenses concernant des hydrants pour les réimputer au budget principal.

D'un montant de 0,22 M€, les recettes réelles reportées portent uniquement sur des subventions à recevoir de l'Agence de l'eau concernant des ouvrages de production.

### 5.3. Budget annexe immobilier d'entreprises

Le budget annexe immobilier d'entreprises porte sur des locaux loués (tels que hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprises, bâtiments industriels locatifs et incubateurs) à des entreprises avec services associés.

La Communauté urbaine a conclu avec la Société publique locale (SPL) Grand-Paris-Seine-et-Oise immobilier d'entreprises un contrat de concession de service public pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises à effet 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'exercice 2020 enregistre principalement les dernières opérations comptables avant la suppression de ce budget annexe qui n'existe plus en 2021.

#### 5.3.1. Synthèse des résultats

##### Vue d'ensemble du budget annexe immobilier d'entreprises

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	2 329 439,12	1 992 771,15	1 324 190,77
Dépenses	2 407 300,48	2 811 609,33	1 324 807,21
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-77 861,36</b>	<b>-818 838,18</b>	<b>-616,44</b>
Résultat reporté	898 541,24	820 679,88	1 841,70
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>820 679,88</b>	<b>1 841,70</b>	<b>1 225,26</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	690 008,76	671 401,81	947 351,11
Dépenses	634 609,53	648 544,84	654 852,84
<b>Résultat de l'année</b>	<b>55 399,23</b>	<b>22 856,97</b>	<b>292 498,27</b>
Résultat reporté	93 281,00	148 680,23	171 537,20
<b>Solde d'exécution</b>	<b>148 680,23</b>	<b>171 537,20</b>	<b>464 035,47</b>
<b>Solde des reports</b>	<b>-79 484,37</b>	<b>-91 721,68</b>	<b>-158 230,36</b>
<i>dont recettes d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>79 484,37</i>	<i>91 721,68</i>	<i>158 230,36</i>
<b>Solde d'exécution avec reports</b>	<b>69 195,86</b>	<b>79 815,52</b>	<b>305 805,11</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Résultat global sans reports</b>	<b>969 360,11</b>	<b>173 378,90</b>	<b>465 260,73</b>
<b>Résultat global avec reports</b>	<b>889 875,74</b>	<b>81 657,22</b>	<b>307 030,37</b>

L'exécution budgétaire 2020 du budget annexe immobilier d'entreprises comporte en fonctionnement des recettes de 1,32 M€ et des dépenses de 1,33 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2019 (+1 842€), il ressort un excédent de fonctionnement de +1 225 €.

Les opérations 2020 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de +0,46 M€.

Après prise en compte du résultat reporté (+0,17 M€) et du solde des restes à réaliser (-0,16 M€), le solde d'exécution s'établit à +0,31 M€.

Le résultat global de clôture 2020 se monte à +0,31 M€ avec les restes à réaliser.

### 5.3.2. La section de fonctionnement

#### → Les recettes de fonctionnement

#### Evolution des recettes de fonctionnement du budget annexe immobilier d'entreprises

Chap. / art.	Recettes de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
70	Produits des services	7 653,49	568,17	17 000,00	13 390,00	78,76%	2256,69%
75	Autres produits de gestion courante	1 831 018,35	1 699 843,12	1 229 300,00	1 169 949,90	95,17%	-31,17%
76	Produits financiers	76 630,47	8 715,90	11 240,00	11 239,45	100,00%	28,95%
77	Produits exceptionnels	147 703,97	17 212,14	107 667,00	129 611,42	120,38%	653,02%
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 063 006,28</b>	<b>1 726 339,33</b>	<b>1 365 207,00</b>	<b>1 324 190,77</b>	<b>97,00%</b>	<b>-23,29%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	266 432,84	266 431,82	0,00	0,00	/	-100,00%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS 002</b>		<b>2 329 439,12</b>	<b>1 992 771,15</b>	<b>1 365 207,00</b>	<b>1 324 190,77</b>	<b>97,00%</b>	<b>-33,55%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	898 541,24	820 679,88	1 841,70	1 841,70	100,00%	-99,78%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 227 980,36</b>	<b>2 813 451,03</b>	<b>1 367 048,70</b>	<b>1 326 032,47</b>	<b>97,00%</b>	<b>-52,87%</b>

Les recettes de fonctionnement 2020 se montent à 1,33 M€ (contre 2,81 M€ en 2019 et 3,23 M€ en 2018) et comprennent :

- 1,12 M€ d'autres produits de gestion courante (chapitre 75 : -31%).

En baisse de -0,53 M€ par rapport à 2019, ce poste comprend des reliquats de loyers et charges antérieures à 2020 dus (0,31 M€ en 2020 dont 0,2 M€ concernant la convention de gestion 2016 avec la commune de Conflans-Sainte-Honorine ; contre 1,27 M€ en 2019 au titre de l'ensemble des locations immobilières) ainsi que le déficit du budget annexe pris en charge par budget principal (0,86 M€ en 2020 contre 0,27 M€ en 2019 et 0 € en 2018).

Il est à noter qu'il comportait sur les exercices 2018 et 2019 un intéressement perçu au titre de l'ancienne délégation de service public (DSP) INNEOS de respectivement 0,27 M€ (années 2016 et 2017) et 0,16 M€ (année 2018).

- 0,13 M€ de produits exceptionnels (chapitre 77).

Contrairement à 2019 où ils étaient consécutifs à des décisions de justice (0,02 M€), ils correspondent principalement en 2020 à des annulations de mandats sur exercices antérieurs (0,07 M€), des cautions qui n'ont pas pu être restituées (0,05 M€), des apurements comptables de rattachements de charges (8 k€) et une indemnité d'assurance (3 k€).

- 0,01 M€ de produits de services (chapitre 70).

Il s'agit de refacturation par GPSEO à la SPL de dépenses que la Communauté urbaine a supporté au titre de 2020 (location/maintenance copieurs, frais postaux et de téléphonie).

- 0,01 M€ de produits financiers (chapitre 76).

Le contrat d'échange de taux portant sur une partie de la dette de ce budget annexe a fait ressortir un produit de 0,01 M€ en 2020 (contre 9 k€ en 2019).

- 1842 € d'excédent de fonctionnement reporté (article 002).

## → Les dépenses de fonctionnement

### **Evolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe immobilier d'entreprises**

Chap. / art.	Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	1 482 664,20	1 646 537,72	1 180 380,00	1 155 440,85	97,89%	-29,83%
012	Charges de personnel	127 000,00	111 454,00	0,00	0,00	/	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 847,66	37 648,47	63 000,00	50 255,56	79,77%	33,49%
66	Charges financières	117 678,85	79 645,80	82 800,00	78 281,18	94,54%	-1,71%
67	Charges exceptionnelles	9 819,30	285 717,00	528,70	489,69	92,62%	-99,83%
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 739 010,01</b>	<b>2 161 002,99</b>	<b>1 326 708,70</b>	<b>1 284 467,28</b>	<b>96,82%</b>	<b>-40,56%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	668 290,47	650 606,34	40 340,00	40 339,93	100,00%	-93,80%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 407 300,48</b>	<b>2 811 609,33</b>	<b>1 367 048,70</b>	<b>1 324 807,21</b>	<b>96,91%</b>	<b>-52,88%</b>

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 1,33 M€ en 2020 (2,81 M€ en 2019 et 2,41 M€ en 2018) et recouvrent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 1,16 M€ en 2020 contre 1,65 M€ en 2019 et 1,48 M€ en 2018) sont en diminution de -30%.

Cette baisse s'explique par la mise en place de la délégation de service public avec la société publique locale GPSeO immobilier d'entreprises à compter de 2020 qui a eu pour conséquence de limiter les dépenses aux seules charges habituellement assumées par les propriétaires mis à part les reliquats de dépenses antérieures à 2020.

En 2020, la Communauté urbaine a supporté :

- Des reliquats de dépenses antérieures à 2020 (0,16 M€ dont 0,07 M€ de contributions aux gestionnaires d'immeubles, 0,05 M€ au titre de la convention de gestion avec la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, 0,03 M€ de fluides, 7 k€ de dépenses d'entretien) ;
- Des dépenses 2020 relevant du périmètre de la DSP immobilier d'entreprises (0,01 M€ de location/maintenance de copieurs, frais postaux et de téléphonie) ;
- Des dépenses « du propriétaire » (0,90 M€) :
  - 0,29 M€ de charges locatives et de copropriété (0,12 M€ en 2019) ;
  - 0,54 M€ de taxes foncières (0,35 M€ en 2019) ;
  - 0,59 M€ de taxes sur les bureaux (0 € en 2019).
- Les charges de personnel (0 k€ en 2020 contre 0,11 M€ en 2019 et 0,13 M€ en 2018).

Pour donner suite à la mise en place du contrat de concession de service avec la SPL, le budget annexe immobilier d'entreprises n'a enregistré aucune charge de personnel en 2020 alors que le budget principal lui avait refacturé 0,11 M€ en 2019 et 0,13 M€ en 2018.

- Les autres charges de gestion courante (0,05 M€ en 2020 contre 0,04 M€ en 2019 et 2 k€ en 2018).

L'année 2020 enregistre 0,04 M€ de reliquats au titre des restes à recouvrer dans le cadre des conventions de gestion 2016 conclues avec les communes d'Achères (0,03 M€) et de Conflans (9 k€) ainsi que 8 k€ de créances éteintes (0,04 M€ en 2019 et 2 k€ en 2018).

- Les charges financières (0,078 M€ en 2020 contre 0,08 M€ en 2019).

Les échéances d'emprunt en intérêts ont été stables entre 2019 et 2020. Elles étaient plus élevées en 2018 en raison de la régularisation d'échéances au titre de la convention de gestion 2016 avec Achères (0,03 M€).

- Les charges exceptionnelles (489 € en 2020 contre 0,29 M€ en 2019 et 0,01 M€ en 2018).

En 2020, elles correspondent à des régularisations de cautions et d'impayés (489 €) alors qu'elles intégraient en 2019 des indemnités d'éviction pour le bâtiment de Triel (0,26 M€) ainsi que des annulations de titres sur exercices antérieurs (0,02 M€ en 2019 et 0,01 M€ en 2018).

- Les dotations aux amortissements (0,04 M€ en 2020 contre 0,65 M€ en 2019 et 0,67 M€ en 2018)

Ce poste a diminué de 93% en 2020 par rapport à 2019 et 2018 en raison de la mise à disposition de biens à la SPL GPSEO immobilier d'entreprise à compter de 2020.

### 5.3.3. La section d'investissement

#### → Les dépenses d'investissement

#### Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe immobilier d'entreprises

Chap. / art.	Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	10 740,00	147 224,00	0,00	16 740,00	0,00%	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00	51 443,06	420 420,63	123 795,40	141 490,36	29,45%	140,65%
23	Immobilisations en cours	8 009,60	51 334,37	20 000,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	349 167,09	268 595,59	531 566,57	531 057,44	0,00	99,90%	97,72%
<b>DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>368 176,69</b>	<b>382 113,02</b>	<b>1 119 211,20</b>	<b>654 852,84</b>	<b>158 230,36</b>	<b>58,51%</b>	<b>71,38%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	266 432,84	266 431,82	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>		<b>634 609,53</b>	<b>648 544,84</b>	<b>1 139 211,20</b>	<b>654 852,84</b>	<b>158 230,36</b>	<b>57,48%</b>	<b>0,97%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>634 609,53</b>	<b>648 544,84</b>	<b>1 139 211,20</b>	<b>654 852,84</b>	<b>158 230,36</b>	<b>57,48%</b>	<b>0,97%</b>

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 0,66 M€ (contre 0,38 M€ en 2019, soit une hausse de 58,51% et 0,37 M€ en 2018) décomposées ainsi :

- 0,24 M€ au titre du remboursement du capital des emprunts ;
- 0,29 M€ de restitution de l'ensemble des cautions reçues ;
- 0,06 M€ de reliquats au titre de la convention de gestion 2016 avec la Commune de Conflans-Sainte-Honorine ;
- 0,06 M€ pour la poursuite du câblage d'immeubles d'entreprises ;
- 0,01 M€ de mobilier pour l'incubateur de Mantes-la-Jolie.

Elles ont été réalisées à hauteur de 58,5 % des prévisions budgétaires ;

D'un montant de 0,16 M€, les restes à réaliser correspondent au câblage d'immeubles d'entreprises (0,14 M€) et à des études pour l'incubateur de Mantes-la-Jolie (0,02 M€).

→ **Les recettes d'investissement**

**Evolution des recettes d'investissement du budget annexe immobilier d'entreprises**

Chap. / art.	Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
16	Emprunts et dettes assimilées	21 718,29	20 795,47	907 334,00	907 011,18	0,00	99,96%	4261,58%
	<b>RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 718,29</b>	<b>20 795,47</b>	<b>907 334,00</b>	<b>907 011,18</b>	<b>0,00</b>	<b>99,96%</b>	<b>4261,58%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	668 290,47	650 606,34	40 340,00	40 339,93	0,00	100,00%	-93,80%
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00%	/
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>	<b>690 008,76</b>	<b>671 401,81</b>	<b>967 674,00</b>	<b>947 351,11</b>	<b>0,00</b>	<b>97,90%</b>	<b>41,10%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	93 281,00	148 680,23	171 537,20	171 537,20	0,00	100,00%	15,37%
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>783 289,76</b>	<b>820 082,04</b>	<b>1 139 211,20</b>	<b>1 118 888,31</b>	<b>0,00</b>	<b>98,22%</b>	<b>36,44%</b>

En dehors des amortissements (0,040 M€), les recettes d'investissement, réalisées à hauteur de 98%% des prévisions, s'élèvent à 1,14 M€ dont :

- 0,17 M€ d'excédent d'investissement reporté ;
- 0,06 M€ de cautions reçues ;
- 0,84 M€ de reprise d'emprunt suite à l'acquisition de l'hôtel d'entreprises Camille Jenatzy à Achères.

## 5.4. Budget annexe parcs d'activité économique

Le budget annexe parcs d'activité économique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des cinq parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Gravier ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Les Mureaux - Les Garennes ;
- Gargenville - Les Garennes ;
- Limay - Hauts Reposoirs.

### 5.4.1. Synthèse des résultats

#### Vue d'ensemble du budget annexe parc d'activité économique

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	6 396 258,21	1 452 364,31	3 890 699,63
Dépenses	1 021 143,19	1 451 171,31	3 383 167,90
<b>Résultat de l'année</b>	<b>5 375 115,02</b>	<b>1 193,00</b>	<b>507 531,73</b>
Résultat reporté	0,00	5 375 115,02	5 376 308,02
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>5 375 115,02</b>	<b>5 376 308,02</b>	<b>5 883 839,75</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes	538 804,98	566 275,71	1 709 631,58
Dépenses	482 338,21	2 725 661,64	3 116 507,63
<b>Résultat de l'année</b>	<b>56 466,77</b>	<b>-2 159 385,93</b>	<b>-1 406 876,05</b>
Résultat reporté	277 050,19	333 516,96	-1 825 868,97
<b>Solde d'exécution</b>	<b>333 516,96</b>	<b>-1 825 868,97</b>	<b>-3 232 745,02</b>
<b>Solde des reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>dont recettes d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Solde d'exécution avec reports</b>	<b>333 516,96</b>	<b>-1 825 868,97</b>	<b>-3 232 745,02</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Résultat global sans reports</b>	<b>5 708 631,98</b>	<b>3 550 439,05</b>	<b>2 651 094,73</b>
<b>Résultat global avec reports</b>	<b>5 708 631,98</b>	<b>3 550 439,05</b>	<b>2 651 094,73</b>

L'exécution budgétaire 2020 du budget annexe parcs d'activité économique comporte en fonctionnement des recettes de 3,89 M€ et des dépenses de 3,38 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2019 (+5,38 M€), l'excédent de fonctionnement cumulé se monte à +5,88 M€.

Les opérations 2020 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de -1,41 M€.

Après prise en compte du résultat reporté (-1,83 M€), le déficit d'investissement est porté à -3,23 M€. Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé (+5,88 M€).

En l'absence de reste à réaliser, le résultat global de clôture 2020 s'établit à +2,65 M€ contre 3,55 M€ en 2019 soit 74,6%.

#### 5.4.2. La section de fonctionnement

##### Evolution de la section de fonctionnement du budget annexe parc d'activité économique

Chap. / art.	Recettes de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
70	Produits des services	5 913 920,00	9 393,00	1 544 192,00	774 192,00	50,14%	8142,22%
74	Dotations et subventions	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00%	/
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 913 920,00</b>	<b>9 393,00</b>	<b>1 634 192,00</b>	<b>774 192,00</b>	<b>47,37%</b>	<b>8142,22%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	482 338,21	1 442 971,31	8 231 000,00	3 116 507,63	37,86%	115,98%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS 002</b>		<b>6 396 258,21</b>	<b>1 452 364,31</b>	<b>9 865 192,00</b>	<b>3 890 699,63</b>	<b>39,44%</b>	<b>167,89%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	5 375 115,02	5 376 308,02	5 376 308,02	100,00%	0,02%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 396 258,21</b>	<b>6 827 479,33</b>	<b>15 241 500,02</b>	<b>9 267 007,65</b>	<b>60,80%</b>	<b>35,73%</b>

Chap. / art.	Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	482 338,21	884 895,60	6 374 199,00	1 673 534,10	26,25%	89,12%
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	2,22	22,20%	/
66	Charges financières	0,00	0,00	24 990,00	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>482 338,21</b>	<b>884 895,60</b>	<b>6 399 199,00</b>	<b>1 673 536,32</b>	<b>26,15%</b>	<b>89,12%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	538 804,98	566 275,71	8 231 000,00	1 709 631,58	20,77%	201,91%
023	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	611 301,02	0,00	0,00%	/
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 021 143,19</b>	<b>1 451 171,31</b>	<b>15 241 500,02</b>	<b>3 383 167,90</b>	<b>22,20%</b>	<b>133,13%</b>

L'aménagement des parcs d'activité économique s'est poursuivi en 2020 avec des dépenses réelles de fonctionnement qui ont presque doublé (+ 89%) par rapport à 2019, notamment sur les PAE de Gargenville Les Garennes et Limay Hauts-Reposoirs :

	2019	2020	Evolution en €	Evolution en %
PAE Gargenville Les Garennes	42 678,30	472 225,26	429 546,96	1006,48%
PAE Limay Hauts Reposoirs	448 752,30	767 968,84	319 216,54	71,13%
PAE Les Mureaux Les Garennes	16 000,00	8 000,00	-8 000,00	-50,00%
PAE Morainvilliers-Bures	377 465,00	425 340,00	47 875,00	12,68%
<b>TOTAL</b>	<b>884 895,60</b>	<b>1 673 534,10</b>	<b>788 638,50</b>	<b>89,12%</b>

De plus, les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté ont également très fortement augmenté en raison de 0,77 M€ de ventes de terrains sur le PAE Gargenville Les Garennes en 2020 alors que l'année 2019 n'avait enregistré qu'une cession de 0,01 M€ sur le PAE Buchelay Gravières.

Pour autant, compte tenu du contexte sanitaire, les taux de réalisation se sont élevés en fonctionnement à respectivement 47% pour les recettes et de 26% pour les dépenses.

En dehors des écritures d'ordre relatives à la gestion des stocks de terrains aménagés/cédés, l'exécution budgétaire 2020 de ce budget annexe intègre en fonctionnement :

- En dépenses :
  - o 1,11 M€ d'acquisitions foncières dont 0,70 M€ pour le PAE Limay Hauts Reposoirs et 0,42 M€ pour le PAE Morainvilliers Bures ;

- 0,14 M€ d'études réparties entre le PAE Gargenville Les Garennes (0,06 M€), le PAE Limay Hauts Reposoirs (0,06 M€), le PAE Les Mureaux Les Garennes (8 k€) et le PAE Morainvilliers Bures (7 k€) ;
  - 0,42 M€ de travaux concernant les PAE Gargenville Les Garennes (0,41 M€) et Limay Hauts Reposoirs (0,01 M€) ;
  - 1 k€ de frais divers (insertions, concertation, arrondis TVA).
- En recettes :
- L'excédent de fonctionnement reporté (5,38 M€) ;
  - Une vente de terrains concernant le PAE Gargenville Les Garennes (0,77 M€).

### 5.4.3. La section d'investissement

#### Evolution de la section de fonctionnement du budget annexe parc d'activité économique

Chap. / art.	Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 214 567,95	0,00	0,00	0,00%	/
	<b>RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 214 567,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>/</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	538 804,98	566 275,71	8 231 000,00	1 709 631,58	0,00	20,77%	201,91%
021	Autofinancement complémentaire	0,00	0,00	611 301,02	0,00	0,00	0,00%	/
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>	<b>538 804,98</b>	<b>566 275,71</b>	<b>10 056 868,97</b>	<b>1 709 631,58</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00%</b>	<b>201,91%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	277 050,19	333 516,96	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>815 855,17</b>	<b>899 792,67</b>	<b>10 056 868,97</b>	<b>1 709 631,58</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00%</b>	<b>90,00%</b>

Chap. / art.	Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	BG 2020	CA 2020	Reports	Taux de réal. 2020 (CA/BG)	Taux d'évol. CA 2020/2019
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 282 690,33	0,00	0,00	0,00	/	-100,00%
	<b>DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>1 282 690,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>/</b>	<b>-100,00%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	482 338,21	1 442 971,31	8 231 000,00	3 116 507,63	0,00	37,86%	115,98%
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS 001</b>	<b>482 338,21</b>	<b>2 725 661,64</b>	<b>8 231 000,00</b>	<b>3 116 507,63</b>	<b>0,00</b>	<b>37,86%</b>	<b>14,34%</b>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	1 825 868,97	1 825 868,97	0,00	100,00%	/
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>482 338,21</b>	<b>2 725 661,64</b>	<b>10 056 868,97</b>	<b>4 942 376,60</b>	<b>0,00</b>	<b>49,14%</b>	<b>81,33%</b>

Hormis les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks (chapitre 040), concordantes avec celles effectuées en fonctionnement (chapitre 042), la section d'investissement n'enregistre que le déficit d'investissement reporté (-1,83 M€).

En effet, les budgets d'aménagement ne comportent que des opérations d'ordre liées aux stocks. Le résultat dégagé en fonctionnement permet, pour l'instant, d'assurer le portage financier des cinq opérations portées sur ce budget annexe sans avoir à recourir à l'emprunt.

L'exécution budgétaire 2020 n'a pas nécessité de mobiliser l'emprunt inscrit au budget primitif 2020.

## 6. Annexes

### 6.1. Annexe n°1 : Les collectivités locales en chiffres 2020

Extrait de la page 26 :

#### Les 14 communautés urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2020

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nombre total de communes	Population totale <sup>(a)</sup>
78	CU Grand Paris Seine et Oise	FPU	73	419 388
49	CU Angers Loire Métropole	FPU	29	303 142
51	CU du Grand Reims	FPU	143	300 057
76	CU Le Havre Seine Métropole	FPU	54	272 745
14	CU Caen la Mer	FPU	48	272 100
66	CU Perpignan Méditerranée Métropole	FPU	36	271 951
87	CU Limoges Métropole	FPU	20	211 508
72	CU Le Mans Métropole	FA	19	209 563
59	CU de Dunkerque	FPU	17	199 771
25	CU Grand Besançon Métropole	FPU	68	198 250
86	CU du Grand Poitiers	FPU	40	197 627
62	CU d'Arras	FPU	46	109 759
71	CU Le Creusot Montceau-les-Mines	FPU	34	95 944
61	CU d'Alençon	FPU	31	57 975
<b>Total</b>			<b>658</b>	<b>3 119 780</b>

Source : DGCL, Banatic ; Insee, Recensement de la population.

(a) Population totale en vigueur en 2020 (millésimée 2017).

Extrait de la page 55 :

#### Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2018<sup>(a)</sup>

	Ratio 1 €/h	Ratio 2 €/h	Ratio 2 bis €/h	Ratio 3 €/h	Ratio 4 €/h	Ratio 5 €/h	Ratio 6 €/h	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
France métropolitaine	352	333	167	430	103	360	96	39,2	89,5	23,8	83,7
Outre-Mer	354	183	115	398	50	203	55	22,9	95,1	12,6	51,0
<b>France</b>	<b>352</b>	<b>328</b>	<b>165</b>	<b>429</b>	<b>101</b>	<b>355</b>	<b>95</b>	<b>38,7</b>	<b>89,6</b>	<b>23,5</b>	<b>82,7</b>
<b>Groupements de communes à fiscalité propre<sup>(a)</sup> (France)</b>											
Métropoles et communautés urbaines <sup>(a)</sup>	405	377	177	516	143	558	154	38,9	88,2	27,8	108,2
Communautés d'agglomération	365	335	165	437	87	341	92	38,4	90,8	19,8	77,9
Communautés de communes à FPU	291	290	151	345	78	192	48	39,2	90,0	22,7	55,5
Communautés de communes à FA	276	194	173	324	69	154	16	35,9	90,2	21,4	47,5

Source : DGCL - Donnée DGFP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2018 - année de référence 2015).

Hors gestion active de la dette.

(a) Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

## Extrait de la page 43 : Définitions

**Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population :** montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

**Ratio 2 = Produit des impositions directes/population** (recettes hors fiscalité reversée).

**Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population.** En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

**Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population :** montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

**Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population :** dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

**Ratio 5 = Dette/population :** capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

**Ratio 6 = DGF/population :** recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

**Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF :** mesure la charge de personnel de la collectivité; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

**Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette)/RRF :** capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

**Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement :** effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

**Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement :** mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

## 6.2. Annexe n°2 : Taux de TEOM par commune

Nom de la commune ▼	Taux de la TEOM
Achères	9,69%
Andrézy	8,93%
Arnouville-lès-Mantes	4,04%
Aubergenville	8,35%
Auffreville-Brasseuil	4,04%
Aulnay-sur-Mauldre	10,50%
Boinville-en-Mantois	4,04%
Bouafle	10,33%
Breuil-Bois-Robert	4,04%
Brueil-en-Vexin	5,79%
Buchelay	4,04%
Carrières-sous-Poissy	9,01%
Chanteloup-les-Vignes	9,65%
Chapet	9,31%
Conflans-Sainte-Honorine	8,45%
Drocourt	4,04%
Ecquevilly	6,99%
Épône	4,04%
Évecquemont	8,54%
Favrieux	4,04%
Flacourt	4,04%
Flins-sur-Seine	6,43%
Follainville-Dennemont	4,04%
Fontenay-Mauvoisin	4,04%
Fontenay-Saint-Père	4,04%
Gaillon-sur-Montcient	5,79%
Gargenville	4,04%
Goussonville	4,04%
Guernes	4,04%
Guerville	4,04%
Guitrancourt	6,31%
Hardricourt	5,79%
Hargeville	4,04%
Issou	10,90%
Jambville	5,79%
Jouy-Mauvoisin	4,04%
Jumeauville	4,04%
Juziers	5,79%
La Falaise	4,04%
Lainville-en-Vexin	5,79%
Le Tertre-Saint-Denis	4,04%
Les Alluets-le-Roi	4,35%
Les Mureaux	8,52%
Limay	7,63%
Magnanville	4,04%
Mantes-la-Jolie	4,04%
Mantes-la-Ville	4,04%
Médan	6,87%
Méricourt	4,04%
Meulan-en-Yvelines	8,13%
Mézières-sur-Seine	4,04%
Mézy-sur-Seine	5,79%
Montalet-le-Bois	5,79%
Morainvilliers	4,82%
Mousseaux-sur-Seine	4,04%
Nézel	11,25%
Oinville-sur-Montcient	5,79%
Orgeval	4,16%
Perdreauville	4,04%
Poissy	6,07%
Porcheville	4,04%
Rolleboise	4,04%
Rosny-sur-Seine	4,04%
Sailly	4,04%
Saint-Martin-la-Garenne	4,04%
Soindres	4,04%
Tessancourt-sur-Aubette	5,79%
Triel-sur-Seine	7,32%
Vaux-sur-Seine	7,57%
Verneuil-sur-Seine	9,07%
Vernouillet	9,86%
Vert	4,04%
Villennes-sur-Seine	5,95%

### 6.3. Annexe n°3 : Répartition de la dette par prêteur

REPARTITION PAR PRETEURS	Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2020	Annuité de l'exercice	Dont		Capital restant dû au 31/12/2020
				Intérêts	Capital	
<b>TOTAL</b>	<b>142 225 483,99</b>	<b>84 783 973,58</b>	<b>7 590 190,47</b>	<b>1 377 599,70</b>	<b>6 212 590,77</b>	<b>106 417 182,71</b>
Banque des Territoires	10 873 528,97	9 346 534,45	653 372,14	131 521,68	521 850,46	8 824 683,99
0271553 2034 - 5017956	548 859,17	463 675,74	34 947,34	5 529,53	29 417,81	434 257,93
1235075 - 1235075	4 755 860,50	3 993 387,49	314 961,33	53 910,73	261 050,60	3 732 336,89
5076412 - 5076412	2 523 000,00	2 262 000,00	126 585,00	39 585,00	87 000,00	2 175 000,00
5084669 - 5084669	2 707 989,64	2 330 553,33	158 364,30	27 866,67	130 497,63	2 200 055,70
5119548 - 1298911	153 019,66	140 917,89	6 449,74	2 165,32	4 284,42	136 633,47
GARGENVILLE 9 - 1298912	184 800,00	156 000,00	12 064,43	2 464,43	9 600,00	146 400,00
<b>BNP Paribas</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>1 306 666,56</b>	<b>241 327,35</b>	<b>54 660,67</b>	<b>186 666,68</b>	<b>1 119 999,88</b>
2011-548 - 4025520006015939507	2 800 000,00	1 306 666,56	241 327,35	54 660,67	186 666,68	1 119 999,88
<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>39 557 174,09</b>	<b>32 396 330,08</b>	<b>2 898 584,11</b>	<b>607 939,02</b>	<b>2 290 645,09</b>	<b>30 045 588,53</b>
100975 2025 - AR100975	150 000,00	54 851,96	10 354,93	2 018,55	8 336,38	46 515,58
1430205 - 1430205	29 193,88	15 634,32	5 725,96	759,83	4 966,13	10 668,19
1432884 - 1432884	60 905,07	34 007,51	11 396,52	1 507,76	9 888,76	24 118,75
2011-550 - 8969406	7 450 000,00	5 803 051,93	452 716,92	205 019,77	247 697,15	5 555 354,78
751212 2028 - A751212I	7 400 000,00	4 828 066,32	587 619,36	112 634,89	474 984,47	4 353 081,85
85 501 127 825 - 85 501 127 825	133 333,37	33 333,38	34 553,38	1 220,00	33 333,38	0,00
85501158945 - AR101385	1 064 955,19	965 209,09	79 368,56	43 017,05	36 351,51	928 857,58
8713208 - 8713208	650 000,00	186 092,51	0,00	0,00	0,00	125 996,05
9856149 - 9935247	20 000 000,00	18 333 333,35	1 529 499,99	196 166,67	1 333 333,32	17 000 000,03
A75100EG-001 - A751715D	642 320,00	527 620,00	68 542,42	22 662,42	45 880,00	481 740,00
A75131EL - A75131EL	1 916 135,94	1 565 204,04	112 381,67	20 638,30	91 743,37	1 473 460,67
A751715A - A751715A	60 330,64	49 925,67	6 424,40	2 293,78	4 130,62	45 795,05
<b>Crédit Agricole</b>	<b>30 332 939,44</b>	<b>8 660 325,14</b>	<b>791 614,94</b>	<b>166 307,88</b>	<b>625 307,06</b>	<b>28 035 018,08</b>
00000286367 - 00000286367	36 709,42	7 753,12	7 980,29	227,17	7 753,12	0,00
00002089165 - 00002089165	5 000 000,00	5 000 000,00	260 258,24	19 639,38	240 618,86	4 759 381,14
00002345735 - 00002345735	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
00002345807 - 00002345807	5 000 000,00	0,00	61 138,04	2 384,61	58 753,43	4 941 246,57
2011-549 - 60307390907	4 000 000,00	2 785 754,62	301 670,54	119 230,30	182 440,24	2 603 314,38
60128600557 - 60128600557	18 862,71	2 848,51	2 888,74	40,23	2 848,51	0,00
60168615127 - 60168615127	59 533,37	40 865,26	6 733,84	1 577,39	5 156,45	35 708,81
60258005670 - 60258005670	152 050,33	100 741,65	22 381,12	3 838,34	18 542,78	82 198,87
60305815906 - 60305815906	157 970,03	108 510,60	17 904,92	4 230,13	13 674,79	94 835,81
711451 - 00001383727	250 000,00	172 220,80	23 061,00	2 782,47	20 278,53	151 942,27
AULNAY 1 - 60151345174	281 433,60	198 043,08	37 068,68	7 101,97	29 966,71	168 076,37
LAFALAISE 1 - 60282666442	95 535,80	66 388,33	12 218,59	1 931,90	10 286,69	56 101,64
LAFALAISE 2 - 00000590007	120 844,18	77 199,17	16 144,94	1 157,99	14 986,95	62 212,22
LAFALAISE 3 - 00000433637	160 000,00	100 000,00	22 166,00	2 166,00	20 000,00	80 000,00
<b>Crédit Mutuel</b>	<b>6 118 728,05</b>	<b>4 260 122,91</b>	<b>428 585,27</b>	<b>57 278,50</b>	<b>371 306,77</b>	<b>3 888 166,14</b>
06118200353 1 2024 - 20035302	100 000,00	39 796,54	8 776,96	1 408,09	7 368,87	32 427,67
1027800596 2029 - 00020022203	4 000 000,00	2 559 550,76	309 303,54	39 877,14	269 426,40	2 290 124,36
200209 70 02 - 200209 70 02	2 018 728,05	1 660 775,61	110 504,77	15 993,27	94 511,50	1 566 264,11
<b>La Banque Postale</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>12 000 000,00</b>	<b>607 466,53</b>	<b>57 466,53</b>	<b>550 000,00</b>	<b>19 450 000,00</b>
MIN529511EUR - MIN534154EUR/001	8 000 000,00	0,00	110 515,55	10 515,55	100 000,00	7 900 000,00
MIN529511EUR_MOB - MIN529511EUR	0,00	0,00	135,56	135,56	0,00	0,00
MON532072EUR - MON532072EUR/001	2 000 000,00	2 000 000,00	82 802,57	7 802,57	75 000,00	1 925 000,00
MON532073EUR - MON532073EUR/100	10 000 000,00	10 000 000,00	414 012,85	39 012,85	375 000,00	9 625 000,00
<b>Société Générale</b>	<b>9 933 803,00</b>	<b>1 825 984,83</b>	<b>371 570,68</b>	<b>39 573,29</b>	<b>331 997,39</b>	<b>1 399 883,80</b>
000542 - 16339/18687	4 733 803,00	1 214 311,05	371 570,68	39 573,29	331 997,39	882 313,66
547-Eonia - 16870	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ONE-6316043 - 16391	1 600 000,00	611 673,78	0,00	0,00	0,00	517 570,14
<b>Sté de Fin. Local</b>	<b>22 609 310,44</b>	<b>14 988 009,61</b>	<b>1 597 669,45</b>	<b>262 852,13</b>	<b>1 334 817,32</b>	<b>13 653 192,29</b>
000541 - MIN508592EUR/001	6 000 000,00	2 407 927,73	364 210,81	42 654,71	321 556,10	2 086 371,63
21044836 1 2031 - MIN173266EUR/001	533 571,56	325 945,36	39 420,71	19 072,72	20 347,99	305 597,37
21044836 2 2031 - MIN173266EUR/002	457 347,05	286 963,60	34 359,64	17 418,69	16 940,95	270 022,65
21044836 3 2031 - MIN173266EUR/003	304 898,03	189 308,56	22 394,85	11 074,55	11 320,30	177 988,26
21044836 4 2031 - MIN508439EUR/004	228 673,53	123 207,59	8 253,65	0,00	8 253,65	114 953,94
2104507401 1 2033 - MIN508320EUR	762 000,00	485 481,34	48 388,97	23 254,56	25 134,41	460 346,93
24963720341 - MIN507682EUR/002	1 000 000,00	682 193,34	36 732,73	0,00	36 732,73	645 460,61
24963720342 - MIN507682EUR/001	1 500 000,00	991 554,77	91 692,15	35 328,13	56 364,02	935 190,75
2715832025 - MON507678EUR	187 500,00	82 060,76	14 583,44	1 606,09	12 977,35	69 083,41
2715842025 - MON507679EUR	562 500,00	246 182,30	43 750,32	4 818,24	38 932,08	207 250,22
279542 2023 - MON279542EUR	350 000,00	87 266,80	20 904,78	36,28	20 868,50	66 398,30
279543 2023 - MON279543EUR	350 000,00	87 266,80	20 904,78	36,28	20 868,50	66 398,30
MIN237854EUR/001 - MIN237854EUR/001	291 978,23	125 397,99	65 596,24	4 426,55	61 169,69	64 228,30
MIN512174EUR - MIN519815EUR/001	10 000 000,00	8 833 333,31	768 808,35	102 141,67	666 666,68	8 166 666,63
MON236976EUR - MON236976EUR	80 842,04	33 919,36	17 668,03	983,66	16 684,37	17 234,99